

DEPARTEMENT DU CHER
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Service stratégie budgétaire

lère commission

2

Réunion du 19 juin 2017
n° 16475

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE FINANCIÈRE

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
DU BUDGET PRINCIPAL (BP)

SOMMAIRE

Présentation	3
Introduction.....	4
Présentation synthétique des résultats.....	5
Les masses financières	6
Les recettes de fonctionnement marquées par le désengagement de l'État	11
Des dépenses de fonctionnement qui diminuent pour la première fois grâce aux efforts de gestion	28
Une nette amélioration des principaux ratios financiers	46
Des dépenses d'investissement en nette hausse marquées par une consommation inédite en lien avec le plan pluriannuel d'investissement	49
Le financement des investissements se matérialise par une limitation de l'endettement	54
La dette départementale.....	56

Présentation

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité ».

La présentation du rapport a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de retracer clairement l'ensemble des éléments stratégiques du compte administratif.

Les comparaisons privilégient le rapprochement des mouvements réels, c'est-à-dire ceux engendrant des mouvements de trésorerie. Les opérations d'ordre n'impliquent pas de décaissement ou d'encaissement. Elles sont par exemple nécessaires pour la gestion du patrimoine avec la comptabilisation annuelle des amortissements.

Ce rapport retrace la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice 2016 du budget principal sachant que les comptes administratifs des budgets annexes ci-après font l'objet de rapports distincts :

- Le laboratoire départemental d'analyses
- Le centre départemental de l'enfance et de la famille
- Le centre fonctionnel de la route
- Les transports interurbains

Introduction

Face à la baisse des dotations de l'Etat, au poids important du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), au contexte économique fragile, le Département a fait le choix dès le budget 2016 d'une stratégie financière visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Cette stratégie ambitieuse portée par des choix courageux et responsables permet au Département de répondre au mieux à une situation financière préoccupante.

Ce compte administratif est le premier exécuté complètement par la nouvelle majorité. En cela, il est le reflet des nouvelles orientations et des choix budgétaires que les élus ont du faire, faisant ainsi face à leurs responsabilités.

Ainsi, au prix d'efforts de gestion, pour la première fois depuis des années, et de façon quasiment unique en France, le Département réussit à diminuer les dépenses de fonctionnement. Cette stratégie financière audacieuse a déjà porté ses fruits puisque l'effet de ciseaux qui affectent les départements depuis plusieurs années (une progression des dépenses plus rapide que la progression des recettes) s'est doublement inversé en 2016 : désormais les recettes progressent plus vite que les dépenses qui, nous l'avons précisé, diminuent. Dès lors, l'épargne de la collectivité s'accroît, signe d'une gestion plus rigoureuse et efficace des deniers publics. .

Cette gestion responsable des dépenses s'est accompagnée à des recettes dynamiques plus importantes, avec notamment un nouveau fonds d'urgence, une transaction exceptionnelle sur les droits de mutation et une régularisation importante sur des recettes provenant de compensations de transferts.

Cette hausse de l'épargne permet ainsi dès 2016 d'augmenter de manière importante les dépenses d'investissement, choix stratégique délibérément voulu par la majorité. Si l'investissement est indispensable à la vitalité et à l'attractivité du Département, cette stratégie n'est pas partagée par tous les départements qui, pour une grande majorité, limitent les dépenses d'investissement faute d'épargne suffisante.

Le Département a par ailleurs débuté un travail sur la gestion rigoureuse de la dette pour en limiter l'augmentation du stock sur 2016.

Pour continuer à renforcer l'épargne et ainsi conserver la capacité à investir pleinement, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier les choix stratégiques de l'exécutif départemental qui s'illustrent parfaitement dans ce compte administratif 2016.

Présentation synthétique des résultats

L'ensemble des réalisations 2016 s'établit ainsi :

Présentation générale par section			
Sections	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements réels 2016	349 904 509,79	318 664 236,25	
Excédent 2015 reporté	14 058 788,95		
Mouvements d'ordre	28 796 464,98	27 961 310,69	
Total	392 759 763,72	346 625 546,94	46 134 216,78
<u>Section d'investissement</u>			
Mouvements réels 2016	58 520 638,41	86 847 389,54	
Affectation du résultat 2015 reporté	1 479 730,60		
Mouvements d'ordre	33 432 980,13	34 268 134,42	
Total	93 433 349,14	121 115 523,96	- 27 682 174,82
	Résultat cumulé de clôture		18 452 041,96

Récapitulatif général par nature de mouvements			
	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Résultats (en €)
Mouvements réels	408 425 148,20	405 511 625,79	2 913 522,41
Reprise des résultats	15 538 519,55		15 538 519,55
Mouvements d'ordre	62 229 445,11	62 229 445,11	
	Résultat cumulé de clôture		18 452 041,96

Le compte administratif 2016 se solde par un excédent brut cumulé de clôture de 18,45 M€. Ce résultat excédentaire, qui est en exacte conformité avec celui du compte de gestion établi par le payeur départemental, résulte de la combinaison :

- du résultat de l'exercice 2016 qui est de 2 913 522,41 € (3,36 M€ en 2015).
- de la reprise du résultat antérieur qui est de 15 538 518,55€.

Les masses financières

L'objectif de cette partie consiste à remettre en perspective de manière générale les grands ensembles du compte administratif 2016.

1) La structure du compte administratif

Recettes ¹	2015	2016	2015/2016
Fonctionnement	340,06	349,90	+ 2,90 %
Investissement	37,88	35,98	- 5,02 %
TOTAL	377,94	385,88	+ 2,10 %

Malgré la nouvelle Contribution du département au Redressement des Finances Publiques (CRFP) à hauteur de 4,8 M€, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,90 %. Le département a bénéficié de mesures pour majeure partie conjoncturelles qui seront détaillées ci-dessous².

Les recettes d'investissement sont en baisse en raison notamment d'un plus faible besoin d'emprunt (26 M€ au lieu de 26,5 M€ en 2015).

En global, fonctionnement et investissement, les recettes progressent de 8 M€, soit + 2,10 %.

Dépenses ³	2015	2016	2015/2016
Fonctionnement	323,28	318,66	- 1,43 %
Investissement	54,17	64,14	+18,41 %
TOTAL	377,45	382,81	+1,42 %

Le département enregistre pour la première fois de son histoire une nette diminution des dépenses de fonctionnement de 1,43 %. Les principaux postes de dépenses (les charges de personnel, les charges financières, les autres dépenses des compétences obligatoires) sont en diminution tandis que les dépenses sociales n'augmentent qu'à hauteur de 1 %.

Dès lors, les efforts matérialisés en fonctionnement permettent d'augmenter considérablement les dépenses d'investissement par rapport à 2015 de 18,41%.

En global, toujours en mouvements réels, les dépenses connaissent une augmentation de 1,42 % en 2016 soit + 5 M€.

¹ Mouvements réels, hors opérations d'aménagement de la dette et affectation des résultats

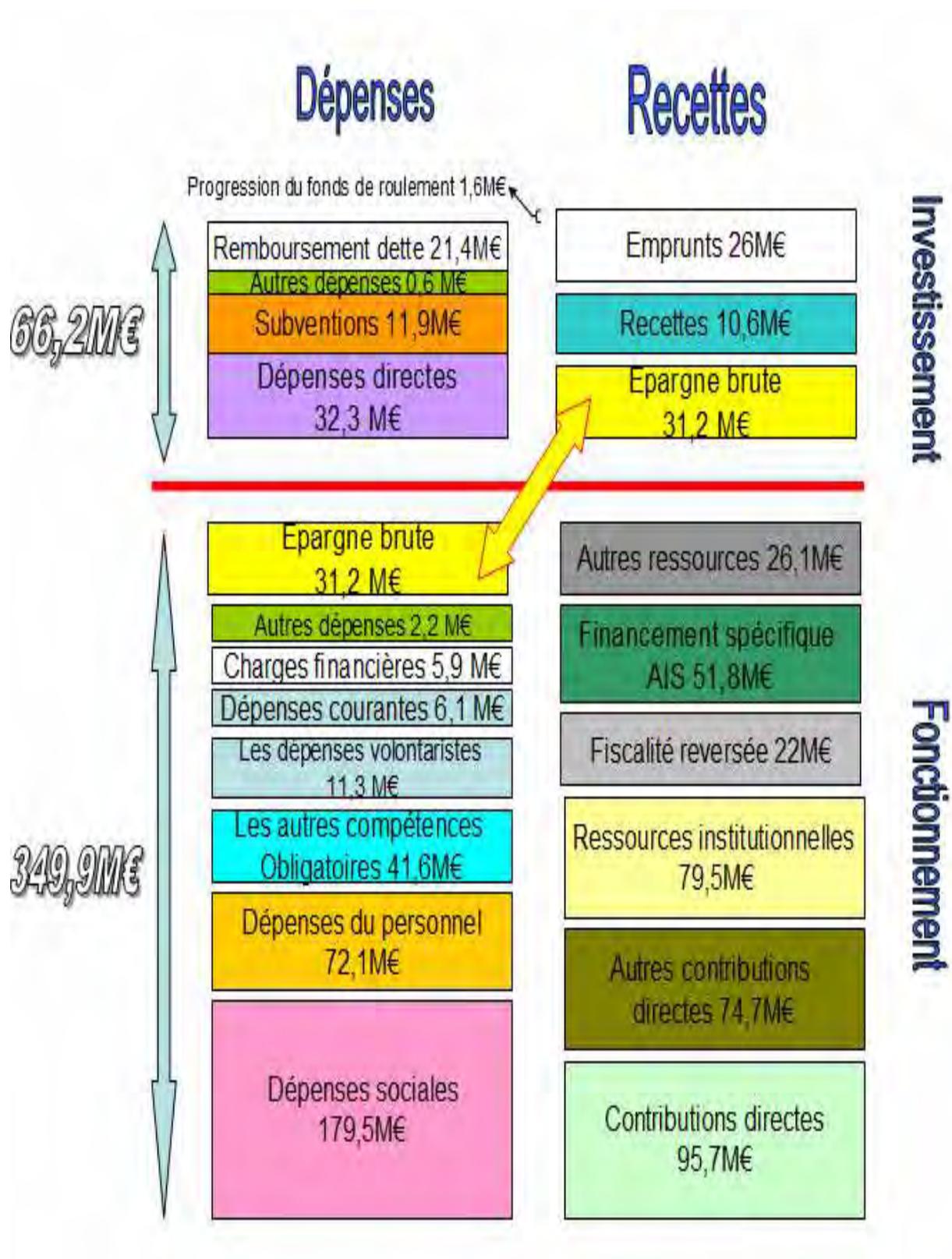
² Page 25

³ Cf 1.

2) Les grandes masses financières

En milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement (1)	320 543	336 637	339 760	348 602	340 055	349 905
Contributions directes	83 611	89 546	91 172	94 937	96 776	95 733
Autres contributions directes	66 820	67 217	64 873	67 955	69 119	74 756
Ressources institutionnelles	94 424	93 607	92 660	90 227	84 478	79 493
Fiscalité reversée	10 266	10 262	8 980	20 356	20 233	22 002
Financement spécifique AIS	48 390	46 608	48 932	48 359	47 175	51 787
Autres ressources (hors excédent)	17 032	29 397	33 143	26 767	22 274	26 134
Dépenses de fonctionnement (2)	294 631	304 603	312 029	322 492	323 284	318 664
Les dépenses sociales	158 643	164 228	168 564	173 733	177 693	179 525
<i>dont les AIS</i>	80 088	84 162	88 225	93 512	97 282	97 862
<i>dont les frais d'hébergement PA et PH</i>	37 152	37 817	40 257	40 624	41 406	42 093
<i>dont les autres dépenses sociales</i>	41 403	42 250	40 083	39 597	39 006	39 569
Les dépenses de personnel	69 779	71 462	75 469	76 025	76 734	72 065
<i>dont sur le chapitre 012</i>	69 221	71 236	74 835	75 713	76 300	71 873
Les dépenses courantes	6 386	6 357	6 664	6 651	5 605	6 093
Les charges financières	5 257	5 800	6 569	6 435	6 386	5 885
Les autres dépenses des compétences obligatoires (SDIS, voirie, éducation, transports et culture)	40 627	41 524	41 472	43 836	43 317	41 569
Les compétences volontaristes (culture, sport et jeunesse, tourisme, économie et enseignement supérieur, agriculture, eau et environnement, développement local,...)	13 046	12 740	12 663	12 308	11 594	11 321
Les autres dépenses	894	2 492	628	3 504	1 955	2 206
EPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	25 912	32 034	27 731	26 110	16 771	31 240
Taux d'épargne brute	8,1%	9,5%	8,2%	7,5%	4,9%	8,9%
Recettes d'investissement (3)	17 613	11 903	12 690	12 912	12 586	10 617
Subventions d'équipement reçues	8 063	3 449	3 743	4 139	3 500	2 235
FCTVA-DGE-DDEC - Amendes radar	8 829	7 700	7 747	7 501	7 183	6 775
Autres (hors emprunt et excédent)	721	754	1 200	1 272	1 903	1 606
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR	43 525	43 937	40 421	39 022	29 357	41 858
Dépenses d'investissement (hors dette) (4)	49 235	51 927	45 628	46 729	35 555	44 791
Subventions d'équipement versées	18 798	22 642	16 672	16 307	10 399	11 817
Dépenses d'équipement directes	29 848	28 695	27 627	28 675	23 794	32 328
Autres dépenses d'investissement	589	589	1 328	1 747	1 362	646
Remboursement du capital de la dette (B)	12 187	16 443	17 397	19 234	20 679	21 462
Total des dépenses d'investissement	61 421	68 370	63 025	65 963	56 234	66 253
Besoin de financement (C) = (4) -(3)	31 622	40 023	32 938	33 817	22 969	34 174
Besoin d'emprunt (C) - (A) + (B)	17 897	24 433	22 604	26 941	26 877	24 396
Emprunts mobilisés	18 323	28 741	20 500	28 480	26 497	25 995
Encours de dette au 31 décembre	217 706	230 004	233 106	242 352	248 170	252 703
Encours de dette au 31/12 /épargne brute	8,4	7,2	8,4	9,3	14,8	8,1

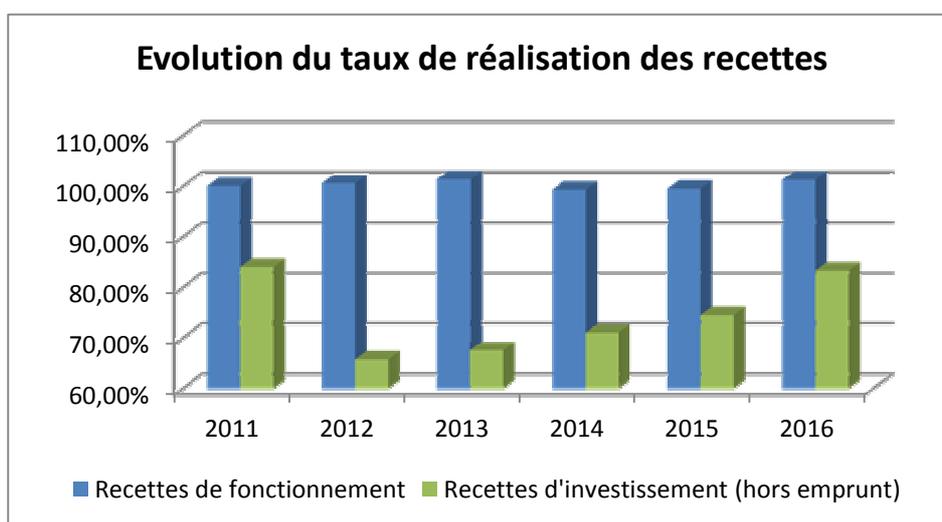
3) La structure budgétaire



4) Les taux de réalisation

Mandats et titres émis en % des crédits votés (hors réaménagements de dette, mouvements d'ordre et résultats)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	100,08%	100,63%	101,42%	99,36%	99,55%	101,31%
Dépenses de fonctionnement	96,59%	97,15%	97,79%	93,80%	97,65%	96,98%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	84,10%	65,78%	67,56%	71,02%	74,58%	83,39%
Dépenses d'investissement (hors remboursement capital)	82,65%	86,27%	78,61%	88,75%	75,53%	89,38%

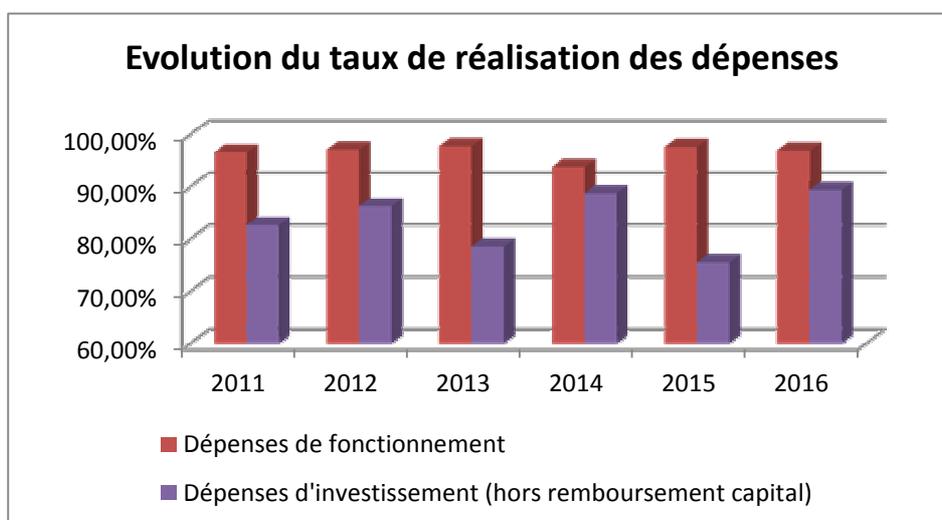
➤ Concernant le taux de réalisation des recettes



Le département affiche sa constance dans le taux de réalisation des recettes de fonctionnement, proches de 100 %.

Quant au taux de réalisation des recettes d'investissement le taux est en constante amélioration avec un palier franchi en 2016 du fait d'un taux s'approchant des 84 %.

➤ Concernant le taux de réalisation des dépenses



Le département affiche un bon taux de réalisation en fonctionnement de 97 %.

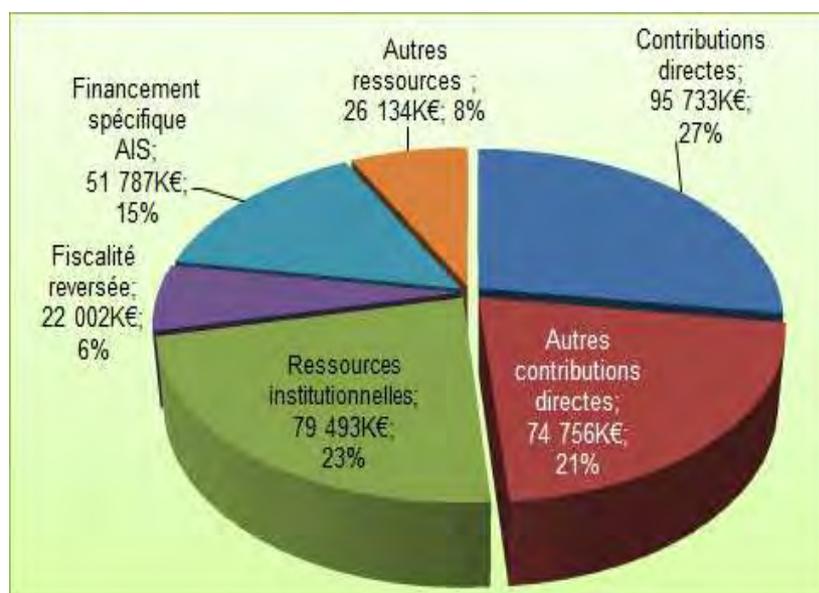
Concernant l'investissement le taux de réalisation record de 89 % démontre la très bonne réalisation de cette section et la volonté marquée par le Département de renforcer d'avantage les investissements directs et d'autre part d'améliorer le niveau des subventions d'investissement vers les autres collectivités territoriales du département.

Au global sur le périmètre décrit le taux de réalisation s'établit à 98,25 %.

Les recettes de fonctionnement marquées par le désengagement de l'État

1) Une progression nette malgré des évolutions très différenciées

Recettes en M€	Rappel 2015	2016	2015/2016
Fonctionnement Hors excédent	340,06	349,90	+ 2,90 %



Les recettes du département reposent sur trois grands postes (représentant plus de 70 %) au poids assez homogène, à savoir :

- les contributions directes (95,7 M€),
- les ressources institutionnelles (79,5 M€)
- les autres contributions directes (74,8 M€).

Il faut souligner le poids des financements spécifiques AIS qui représentent 15 % des recettes.

La composition du périmètre de chaque ensemble est la suivante :

Les **contributions directes** sont composées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB, 60,2 M€), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE, 30,7 M€) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER, 4,7 M€).

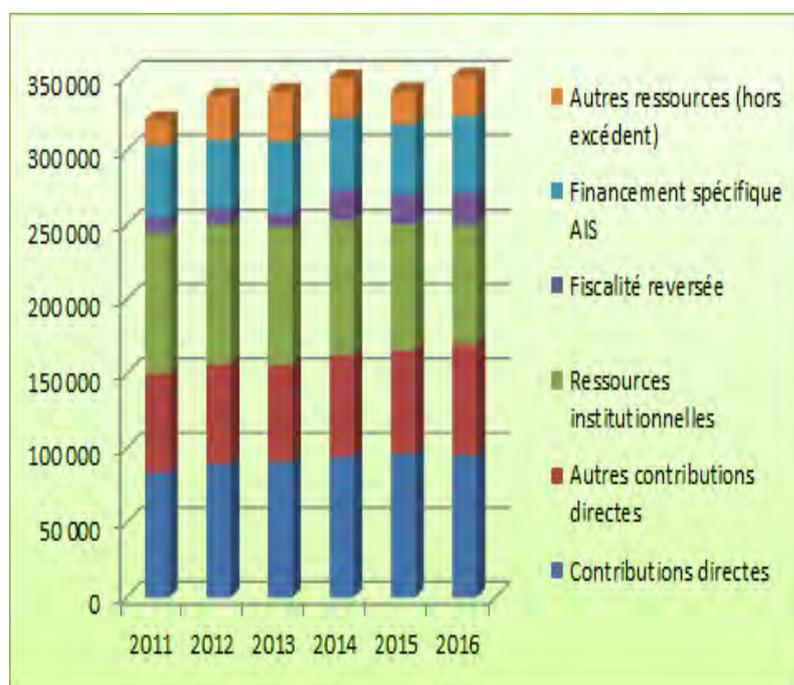
Les **ressources institutionnelles** intègrent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, 65,6 M€), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD, 3,5 M€), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, 7 M€) et les allocations compensatrices (3,3 M€).

Les **autres contributions directes** se constituent de la taxe d'électricité (3,7 M€), les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO, 25 M€), la taxe d'aménagement (1,1 M€), les différentes Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA, articles 52, 53 et 77) ainsi que le complément de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE, 44,8 M€).

Le **financement spécifique AIS** inclut les recettes fléchées pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) avec le financement RSA via de la TICPE (article 59 Loi de Finances 2004 et article 51 Loi de Finances 2009 pour 29,5 M€) et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI, 2,5 M€) et de l'APA et de la PCH via la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour 19,7 M€.

La **fiscalité reversée** incorpore le Fonds de Solidarité des Départements (FSD, 4,1 M€ brut), le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP, 6,6 M€), la péréquation DMT0 (4,7 M€), la péréquation CVAE (1,1 M€) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR 5 M€).

Les **autres ressources** prennent en compte notamment les recettes du Centre De Responsabilité (CDR) de la gérontologie et du handicap avec 11 M€ relevant de l'aide sociale à l'hébergement.



La part des ressources institutionnelles passe de 29,5 % en 2011 à 23 % en 2016.

Cette forte baisse provient de la baisse substantielle de la DGF et des allocations compensatrices.

A l'inverse la part de la fiscalité reversée évolue de 3,20 % en 2011 à 6,29 % en 2016. Cette évolution est à mettre au crédit des outils de péréquation et de la mise en place en 2014 du FSD et de la DCP⁴.

⁴ Cf Page 20



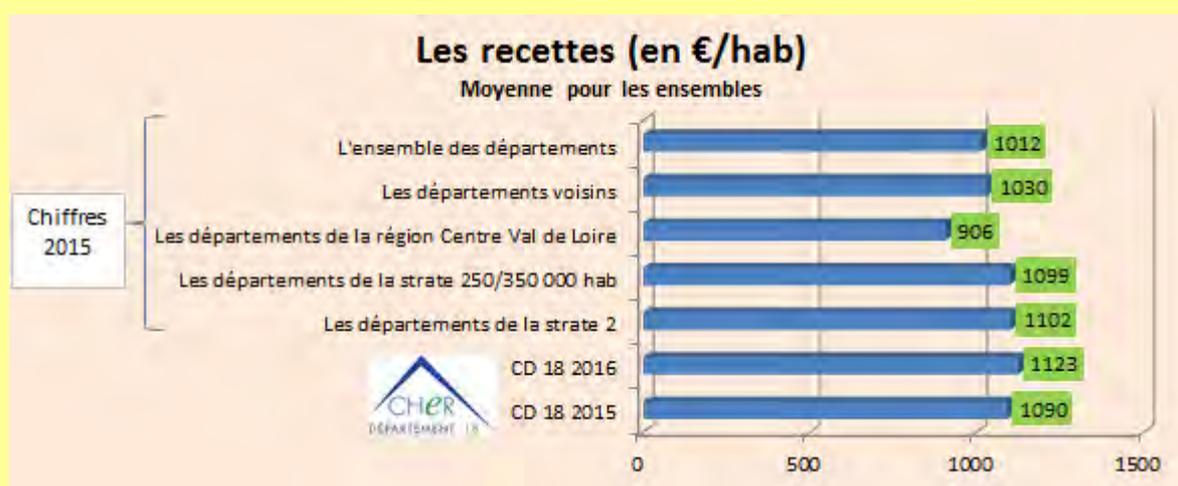
Évolution des recettes :

Ensemble des collectivités : + 1,4 % entre 2015 et 2016⁵ (+ 1,5 % entre 2014 et 2015)

Départements : + 1,4 % (entre 2014 et 2015)⁶

Selon toute vraisemblance l'évolution entre 2015 et 2016 sera plus haute que celle observée entre 2014 et 2015 (hausse de la fiscalité pour un majorité de département et des DMTO).

Ainsi le Cher se retrouvera en 2016 dans la moyenne des départements de la même strate d'appartenance voir en deçà.



2) Des contributions directes exceptionnellement en baisse suite à la combinaison de plusieurs facteurs

⁵ Observatoire des finances locales et ministère de l'économie et des finances (données provisoires pour 2016), données provisoires

⁶ DGCL hors Paris hors DOM

Rappel 2015	2016	2015/2016
96,78 M€	95,73 M€	- 1,08 %

Le foncier bâti sur les propriétés bâties : une évolution faible dues aux réformes nationales

Il convient tout d'abord dans un premier lieu d'étudier l'évolution globale des bases de foncier bâti depuis 2012 pour mieux appréhender l'évolution globale.

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Évolution des bases de la TFPB	2,85 %	1,52 %	2,19 %	1,17 %
Effet revalorisation des valeurs locatives en loi de finances	1,8	0,9	0,9	1
Évolution physique des bases + effet provenant des exonérations de l'État (2015/2016 principalement)	1,05	0,62	1,29	0,17

On remarque ainsi que l'évolution hors revalorisation des valeurs locatives est particulièrement basse entre 2015 et 2016. Cette moindre évolution des bases est due à une forte augmentation du montant des bases exonérées de foncier bâti. Des réformes législatives 2015 et 2016 expliquent la hausse des bases exonérées (la majoration de la demi-part et les exonérations en partie dues au titre des Quartiers Prioritaires de la Ville).

Ainsi le produit **net** du foncier bâti n'évolue que de **+ 0,79 %**⁷ entre 2015 et 2016 pour s'établir à **60,2 M€**. Le taux voté est constant sur la période (18,22 %).

Evolutions

Depuis 10 ans, le coefficient d'actualisation des valeurs locatives défini en loi de finances initiale est globalement équivalent au taux d'inflation prévisionnel.

Or, entre le taux d'inflation définitif et prévisionnel il y a des écarts significatifs et on observe ainsi un décrochage. L'année 2017 est marquée par le coefficient le plus faible adopté depuis 1970, soit + 0,4 %, ce sera la dernière année où un coefficient de revalorisation est instauré.

L'article 50 undecies de la loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

A noter que la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnelles est effective depuis le 1^{er} janvier

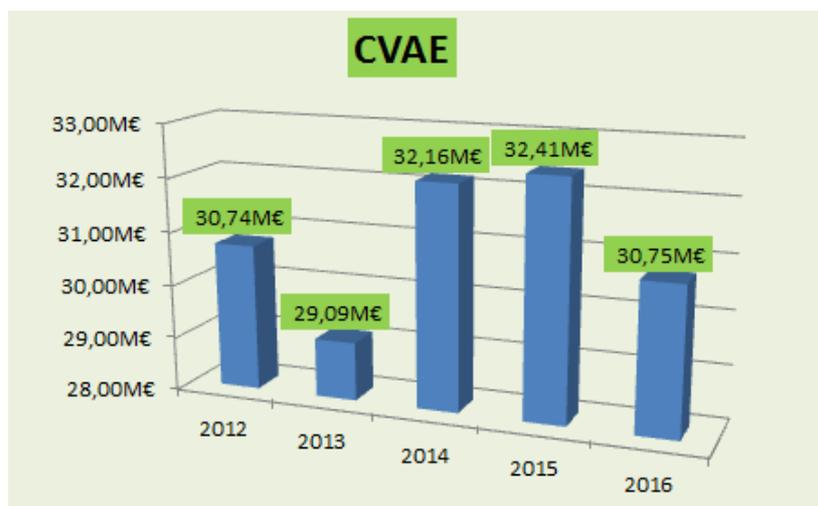
législatives

⁷ L'écart entre l'évolution des bases et l'évolution nette provient notamment des rôles complémentaires de foncier bâti

2017. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ne fait pour l'instant l'objet que d'un travail de simulation dans 5 départements.

La CVAE : une volatilité montante

Le produit de la CVAE a considérablement diminué passant de 32,41 M€ en 2015 à **30,7 M€** en 2016 soit une baisse de **5 %**. La Banque Postale ⁸ annonçait un produit global en évolution de 1,4 %, soit un rythme en cohérence avec l'évolution du PIB en valeur en 2014. Les débats sont nombreux et il y a une certaine unanimité sur le caractère imprévisible au regard de l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) comme peut le témoigner d'une façon flagrante le graphique ci-dessous.



Évolutions legislatives

La loi de finances rectificative pour 2016 en son article 51 précisait que ne seraient appliquées qu'à compter de 2018 (en théorie) aux groupes les modalités de répartition des entreprises multi-établissements.

L'impact a été évalué par la commission finances de l'Assemblée Nationale à + 0,4 M€ pour le Cher.

Les IFER

Les IFER évoluent à première vue dynamiquement avec des recettes passant de 4,59 M€ en 2015 à 4,74 M€ en 2016 soit une hausse + **3,33 %**. Hors rôles supplémentaires reçus sur 2016, l'évolution est limitée à + 1 % entre 2015 et 2016.

Pour rappel, sur l'historique de l'IFER, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la TP et de son remplacement par la CET. En conséquence, afin de minorer ce gain, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux a été instaurée en plus de la CET. Près de 4M€ proviennent des centrales électriques (donc principalement du fait de l'implantation de la centrale nucléaire de Belleville sur le territoire).

⁸ Note de conjoncture sur les finances locales – tendances 2016

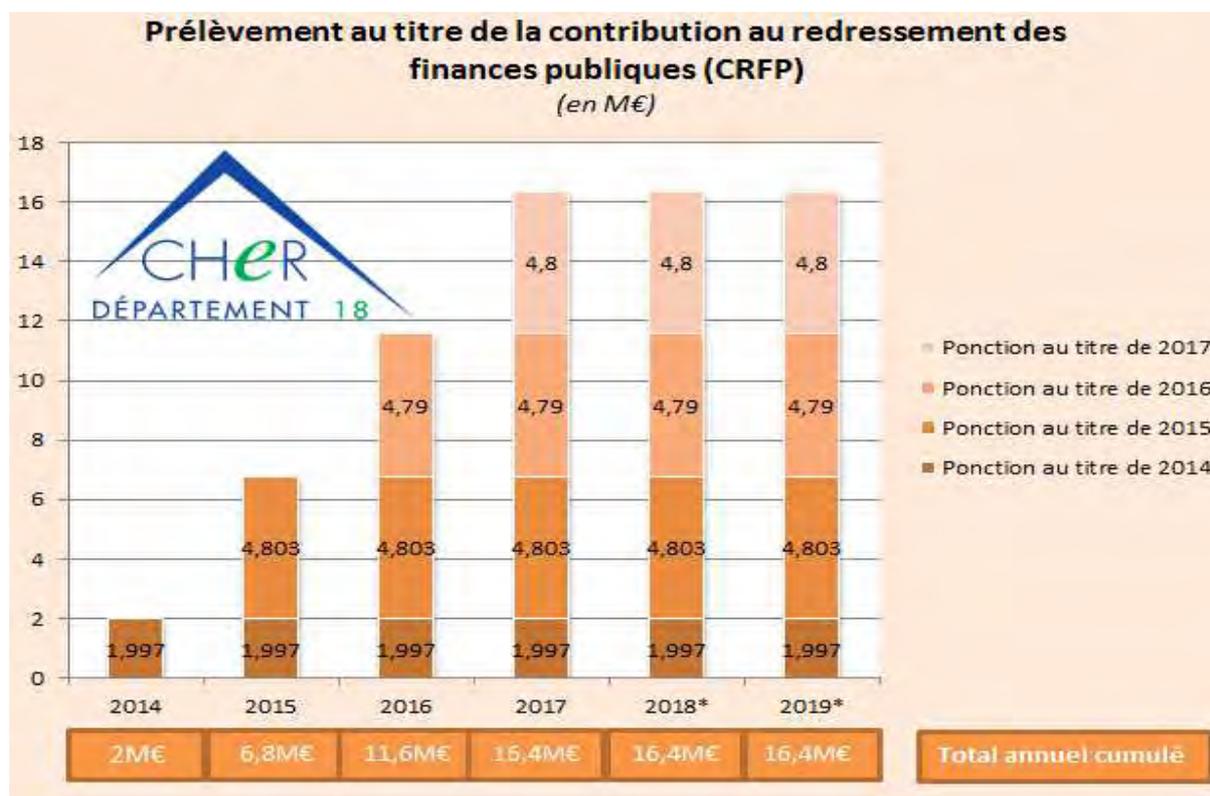
3) Les ressources institutionnelles marquées par l'importante CRFP subie par le Département

Rappel 2015	2016	2015/2016
84,48 M€	79,49 M€	- 5,90 %

L'impact de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) touche à nouveau durement nos recettes avec notamment une baisse globale de 4,9 M€ sur la DGF entre 2015 et 2016, passant de 70,5 M€ en 2015 à 65,6 M€ en 2016.

Les impacts entre la DGF 2015 et 2016 :

	<p>+ 236 292 € sur la dotation de fonctionnement minimale (DFM) + 2,2 %</p>
	<p>Sur la dotation forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43 821 € du fait de la perte de population : (population DGF 2015 : 325 499, population DGF 2016 : 324 907 soit – 592 x 74,02 € / habitant) - 294 726 € d'écèlement de la dotation forfaitaire (article L3334-3 du CGCT, le potentiel financier du Cher dépasse les 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements) <p>Le potentiel financier du Cher est de 606 € / population DGF or le seuil de déclenchement de l'écèlement est à 600,5 € donc le Cher dépasse légèrement ce seuil et subit l'écèlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 790 106 € pour la CRFP, ci-dessous le schéma de l'impact entre 2014 et 2019 (1 148 milliards d'euros de CRFP pour les départements répartis en fonction d'un indice synthétique prenant en compte le revenu et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties)



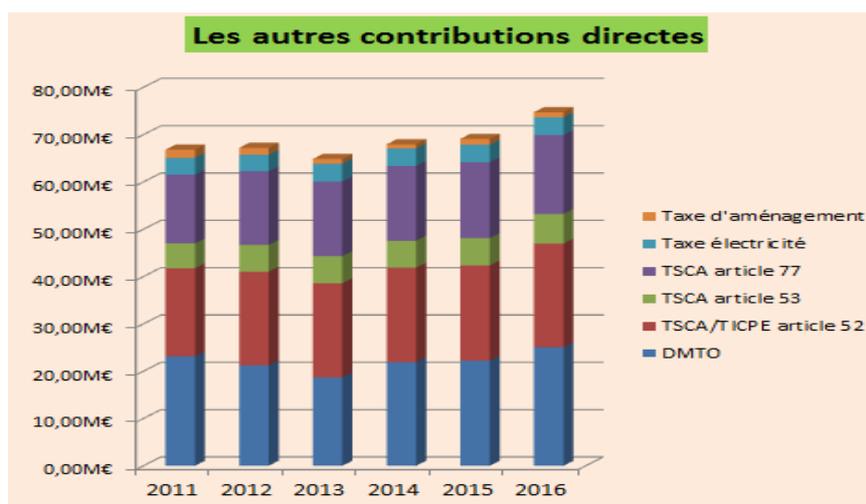
L'impact sur l'année 2016 de la CRFP s'élève à 11,6M€ sur la DGF.

Concernant les allocations compensatrices, traditionnelle typologie de recette intégrée aux variables d'ajustement, elles évoluent à la baisse de seulement 2,7 % passant de 3,45 M€ en 2015 à 3,36 M€ en 2016.

La DGD et la DCRTP n'ont, quant à elles, pas évolué par rapport à 2015, et sont fixées respectivement à hauteur de 3,5M€ et 7M€ en 2016.

4) Les autres contributions directes portées par les recettes exceptionnelles de TSCA et une dynamique retrouvée sur les DMTO

Rappel 2015	2016	2015/2016
69,12 M€	74,76 M€	+ 8,15 %



Concernant les autres contributions directes, elles sont en forte hausse (+ 8,15 %) principalement du fait de deux de ses composantes que sont les DMTO et la TSCA.

- Les DMTO

Les DMTO atteignent le plus haut niveau d'encaissement depuis ces dernières années, avec plus de 25 M€, qui s'expliquent par deux principaux facteurs :

=> une **transaction exceptionnelle** estimée à plus de 40 M€ (vente du centre commercial de Saint Doulchard) permettant de porter à la hausse le niveau des DMTO pour le Département à hauteur de + 1,7 M€

=> une **assiette de mutations** qui évolue à la hausse de + 2 %, même en retraitant sur le régime de droit commun la transaction exceptionnelle.

Hors cette transaction exceptionnelle les DMTO évoluent de + 5 % entre 2015 et 2016.

L'assiette des droits de mutation immobiliers du Cher				
Année	Mutations de biens immobiliers		Inscriptions d'hypothèques	Taux des DMTO
	Régime de droit commun (mutations à titre onéreux)	Régime dérogatoire (mutations à titre onéreux ou gratuit)		
2011	545,86 M€	172,42 M€	173,37 M€	3,80 %
2012	496,09 M€	155,11 M€	135,65 M€	3,80 %
2013	439,20 M€	85,93 M€	148,07 M€	3,80 %
2014	473,95 M€	95,61 M€	128,90 M€	3,8% et 4,5%*
2015	456,60 M€	82,92 M€	139,97 M€	4,50 %
2016	508,62 M€	124,77 M€	157,63 M€	4,50 %

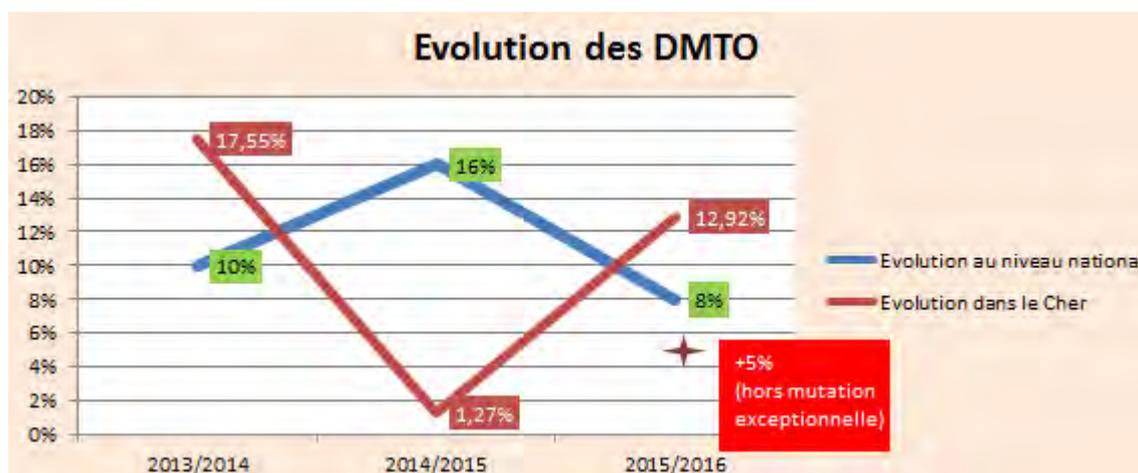
source : site internet du conseil général de l'environnement et du développement durable

*4,5% à partir des actes passés après le 28 février 2014

Selon la DGCL, les DMTO devraient atteindre en 2016 au global 9,8 milliards d'euros soit une nouvelle évolution de 8 %. (2013/2014 : + 10 % ; 2014/2015 : + 16 %). Cette évolution s'explique par la conjugaison de trois facteurs :

- le relèvement en 2014 par la quasi-totalité des départements, dont le Cher, du taux des DMTO de 3,8 à 4,5 %
- la hausse des prix,
- la reprise du marché immobilier.

Entre 2014 et 2015 le Département fait partie des départements qui connaissent l'évolution la plus fragile et l'une des plus faibles croissances en DMTO (1,3%), avec l'Indre et la Nièvre qui observent une croissance négative (89 départements sur 100 ont une évolution supérieure à 3% entre 2014 et 2015). Hors mutation exceptionnelle le Cher en moyenne entre 2014 et 2016 devrait se situer sur une moyenne très basse par rapport aux autres départements.



- La TSCA et le complément de TICPE

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux départements d'une fraction de taux de TSCA destinée à financer les **transferts de compétences de 2004** (une attribution complémentaire a été faite avec un complément de TICPE).

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a attribué également aux départements une autre fraction de TSCA destinée à **contribuer au financement des SDIS**, en contrepartie d'une diminution opérée sur la DGF.

L'article 77 de la loi de finances pour 2010 a aussi attribué aux départements de la TSCA pour compenser les transferts au titre de la **réforme de la fiscalité directe locale**.

Evolutions

La loi de financement de la sécurité sociale 2015 a réformé la taxation des contrats d'assurance maladie complémentaire.

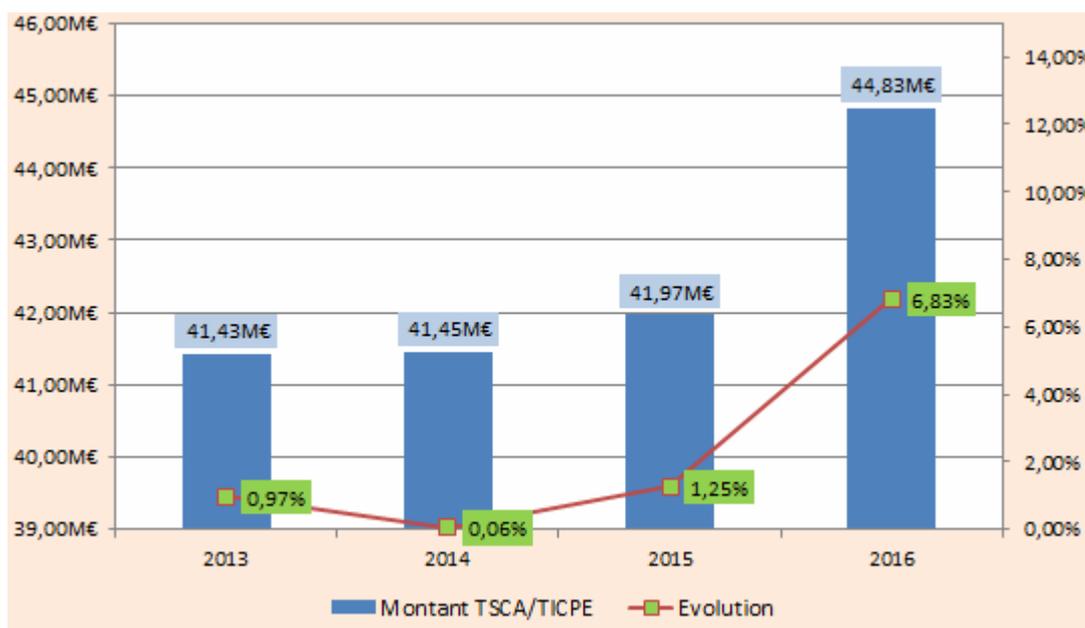
A compter du 1er janvier 2016, les départements ne perçoivent plus de taxe au titre de ces contrats.

legislatives

Quant aux contrats d'assurance sur les véhicules à moteur, cette taxe n'est plus affectée exclusivement aux départements mais aussi à la caisse nationale d'assurance maladie et à la caisse nationale d'allocations familiales.

Après une forte inquiétude sur l'encaissement de ces recettes, jusqu'à l'automne 2016, des versements en fin d'année sont venus conjonctuellement dépasser largement les prévisions, avec environ 3 M€ de plus que les prévisions attendues.

En effet, le ministère du Budget a indiqué à l'Assemblée des Départements de France (ADF) qu'il y avait plus de 300 M€ de TSCA à destination des départements n'ayant pu être collectés que très tardivement suite à des difficultés déclaratives.



Dès lors, au-delà du bon niveau d'encaissement, il faut néanmoins regretter l'absence totale de transparence.

Il est donc difficile d'établir une prévision sérieuse sans mieux saisir la justification de ces régularisations de TSCA sur 2016 (retard imputable au changement de collecteur, régularisation sur plusieurs années, régularisation sur un assureur important spécifique, ... ?). Si l'on estime à + 1 % l'évolution annuelle moyenne normale de la TSCA, le niveau attendu en 2016 aurait dû être de 42 M€ et non quasiment 45 M€.

Concernant les autres contributions directes, les tendances suivantes sont observées sur 2016 :

- La taxe d'aménagement a diminué fortement de 12,4 % pour atteindre 1,1 M€. Les encaissements ont été particulièrement difficiles en début d'année 2016 du fait, a priori, d'une taxation arrêtée en décembre 2015 jusqu'à mi-mars 2016 pour éviter des erreurs de taxation.
- La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) est en hausse à hauteur de + 1,6 % passant de 3,69M€ en 2015 pour atteindre 3,75 M€ en 2016.

5) Le financement spécifique des AIS en forte hausse du fait des encaissements de la CNSA

Rappel 2015	2016	2015/2016
47,17 M€	51,79 M€	+ 9,78 %

Les apports spécifiques de l'État pour la compensation des AIS sont de deux ordres :

- le concours CNSA pour l'APA, la PCH et le fonctionnement de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapée),
- le reversement de la TICPE (part RMI/RSA) et le FMDI dans le cadre des politiques d'insertion

Le reversement de la TICPE est figé depuis sa création à hauteur de 29,5 M€. Le FMDI s'est élevé en 2016 à 2,5 M€.

Les concours de la CNSA se chiffrent à 33,11 M€, contre 32,90 M€ en 2014, et comprennent :

- la **compensation au titre de l'APA** à hauteur de 15,87 M€
=> dont 1,45 M€ de solde du concours 2015 et un rattachement du futur solde 2016 à hauteur de 1,07 M€ (avec un encaissement prévu en octobre 2017)
- la **participation au titre de la PCH** à hauteur de 3,45 M€
=> dont 0,263 M€ de solde du concours 2015 et un rattachement du futur solde 2016 pour 0,33 M€ (avec un encaissement prévu en octobre 2017).
- la **participation au titre de la MDPH** pour un montant de 0,43 M€.

Afin de revenir à une situation respectant le principe d'indépendance des exercices, une plus grande sincérité sur les rattachements des soldes du concours CNSA (APA et PCH) a été opérée sur 2016. Dès lors, cela entraîne exceptionnellement en 2016 la présence de deux soldes sur une même année comptable.

Autres éléments d'explication sur la hausse importante des recettes provenant de la CNSA, il s'agit des concours créés par la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) qui se chiffrent à 0,75 M€.

En synthèse sur l'année 2016 :

Les acomptes 2016	13,18 M€
Le solde APA 2015 versé en octobre 2016	1,45 M€
Un montant supplémentaire relevant de l'APA 2015 versé en 2016	0,17 M€
Les acomptes ASV	0,74 M€
<i>Dont les actions de prévention</i>	<i>0,61 M€</i>
<i>Dont le forfait autonomie</i>	<i>0,13 M€</i>
Le solde APA 2016 versé en octobre 2017 (rattaché)	1,07 M€
TOTAL	16,61 M€

La notion du reste à charge sera abordée dans la partie des dépenses.

6) La fiscalité reversée dynamique

Rappel 2015	2016	2015/2016
20,23 M€	22,00 M€	+ 8,74 %



Entre 2015 et 2016, la fiscalité reversée a évolué de + 8,74 % passant respectivement de 20,23 M€ à 22 M€.

- Cela s'explique principalement par le **fonds de péréquation des DMTO**.

Le Comité des Finances Locales (CFL) a décidé de ne pas mettre en réserve les fonds liés à la péréquation des DMTO. Le montant reçu pour ce fonds s'élève ainsi à 4,7 M€ en 2016 contre 2,1 M€ en 2015 soit une hausse conjoncturelle de 2,6 M€ octroyés sur 2016. Toutefois cette recette complémentaire n'est que conjoncturelle et ne peut pas présager de décisions du CFL dans l'avenir.

- Le **DCP** évolue lui aussi de manière dynamique avec une hausse de + 3 % passant de 6,44 M€ en 2015 à 6,63 M€ en 2016.
- Le **Fonds de Péréquation de la CVAE** s'établit quant à lui pour 2016 quasiment au même niveau qu'en 2015 (soit 1,1 M€). Le fonds intègre pour la première fois une somme de 56 814 € qui provient du mécanisme de garantie de perte de CVAE. Cette garantie s'applique dès lors que la CVAE de l'année diminue de plus de 5% par rapport à l'année précédente, le Cher se retrouve dans cette situation entre 2015 et 2016 avec une baisse de CVAE de plus de 5%.
- Le **FNGIR** est figé à 5,4 M€. Ce fonds permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme de la fiscalité de 2011 d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ».
- Quant au **FSD**, il évolue fortement à la baisse par rapport à 2015 (- 1,1 M€) passant de 5,21 M€ en 4,13 M€ en 2016. Les critères n'ont pas évolué c'est le montant de l'enveloppe globale du FSD qui a diminué de 20,7 % entre 2015 et 2016.

7) Les autres ressources évoluent fortement

Rappel 2015	2016	2015/2016
22,27 M€	26,13 M€	+ 17,33 %

Cette rubrique englobe le reste des recettes de fonctionnement du Département. Afin de ressortir les grandes évolutions déterminantes par rapport à 2015, un focus sera réalisé sur 3 chapitres représentant 85 % des autres ressources.

- Chapitre 70 : Produits des services et des Domaines :

Chapitre 70 : Produits des services et des domaines		
Rappel 2015	2016	2015/2016
4,11 M€	4,17 M€	1,26 %



L'année 2016 marque le début de la mise en place d'une participation familiale au coût du transport scolaire dont l'enjeu majeur consistait à l'assujettissement de cette activité à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

L'année 2016 intègre 2 facturations :

- la première au titre de l'année scolaire 2015/2016 (4 janvier au 1^{er} juillet) de l'ordre de 36 € TTC par élève,
- la seconde au titre de l'année scolaire 2016/2017 de l'ordre de 60 € TTC par élève,

Ainsi par rapport à 2015, où cette recette n'existait pas encore, il y a un accroissement des recettes de 0,74 M€.



A l'inverse sur ce chapitre, une rupture de périmètre est intervenue au niveau des refacturations de charges liées au Pôle du Cheval et de l'Âne (PCA) qui n'ont pas été rattachées sur l'exercice 2016.

Les charges 2016 seront remboursées sur l'exercice 2017 et l'impact par rapport à 2015 est dès lors une diminution des recettes pour plus de 0,7 M€.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestions courantes :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		
Rappel 2015	2016	2015/2016
11,30 M€	12,78 M€	13,09 %



Sur le chapitre 75, l'évolution s'explique en analysant les recettes sur le 751 « recouvrements de dépenses d'aide sociale ».

Entre 2015 et 2016, ces recouvrements sont passés de 10,7 M€ à 12,2 M€.

Cela concerne principalement les **recettes d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées** qui comprennent :

- la participation des résidents à leur hébergement,
- la contribution des obligés alimentaires,
- les récupérations sur successions et autres recours (passant de 6,2 M€ en 2015 à 7,4 M€ en 2016).

L'objectif de sincérité, qui a débuté en 2015, conduit le Département à redresser progressivement les encaissements sur une périodicité de 12 mois (pour rappel, en 2014 : 10,8 M€ sur 14 mois environ de recettes). En 2016, la situation est régularisée.

- **Chapitre 77 : les produits exceptionnels**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels		
Rappel 2015	2016	2015/2016
1,33 M€	3,99 M€	200,73 %



En 2016, le Département a bénéficié du **fonds d'urgence** mis en place par la loi de finances rectificative pour 2015. Ainsi l'évolution sur le chapitre 77 provient de cette attribution de 2,42 M€.

Pour mémoire, afin d'être éligibles au fonds, les départements devaient remplir cumulativement deux critères :

- Un taux d'épargne brute inférieur à 7,5 %
- Une part d'AIS dans les dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 28,2 %.

Ci-dessous les départements éligibles dont le Cher :

Liste des 10 départements éligibles

Département	Ratio CAF / RRF 2014	Ratio AIS / DRF 2014
AISNE	6,8%	31,6%
CHER	7,4%	30,4%
GARD	4,0%	31,7%
NORD	3,7%	33,6%
PAS-DE-CALAIS	5,3%	34,9%
SEINE-SAINT-DENIS	5,9%	33,6%
VAL-D'OISE	6,2%	28,2%
GUYANE	5,4%	42,4%
MARTINIQUE	6,8 %	47,3 %
REUNION	4,7%	50,6%

Le fonds était composé de deux parts identiques de 25 M€ avec une répartition comme suit :

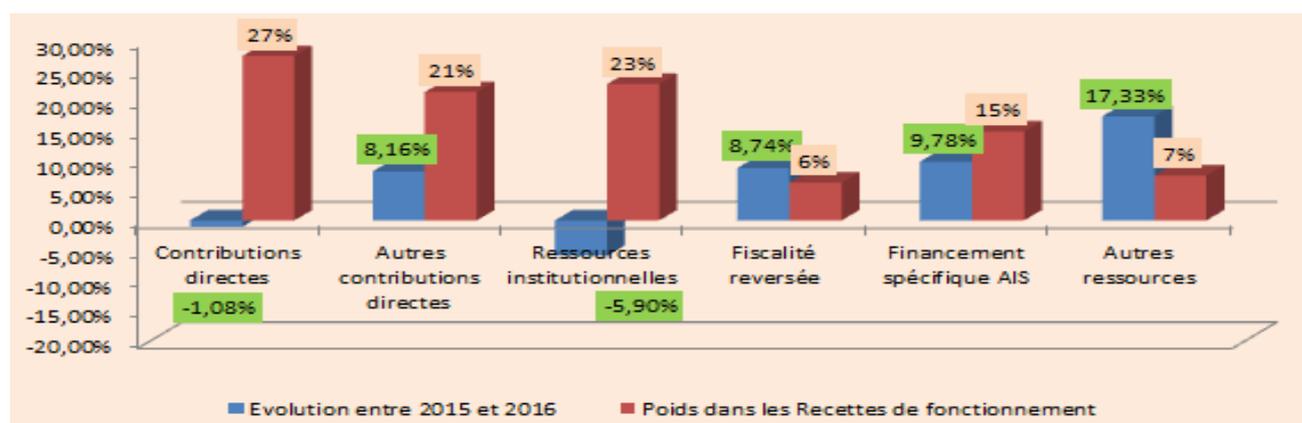
- La répartition de la première tranche s'est effectuée avec l'aide d'un indice égal au produit de l'inverse du taux d'épargne brut (compte de gestion 2014) par la population DGF.
- La seconde tranche s'est répartie en fonction d'un indice égal au rapport entre le nombre de bénéficiaires des AIS sur la population DGF.

Ci-dessous les attributions par département et par tranche :

Départements	part financière		part sociale		FESDD 2015	
	total	par hab	total	Par hab	Total	Par hab
AISNE	1 026 651 €	1,86 €	1 922 179 €	3,49 €	2 948 831 €	5,35 €
CHER	554 111 €	1,70 €	1 861 545 €	5,72 €	2 415 656 €	7,42 €
GARD	2 440 691 €	3,18 €	2 073 306 €	2,70 €	4 513 997 €	5,88 €
NORD	8 876 682 €	3,43 €	2 166 228 €	0,84 €	11 042 910 €	4,26 €
PAS-DE-CALAIS	3 595 964 €	2,39 €	2 122 213 €	1,41 €	5 718 177 €	3,79 €
SEINE-SAINT-DENIS	3 274 184 €	2,13 €	2 247 328 €	1,46 €	5 521 512 €	3,60 €
VAL-D'OISE	2 431 651 €	2,05 €	1 242 416 €	1,05 €	3 674 067 €	3,10 €
GUYANE	563 701 €	2,36 €	2 829 778 €	11,84 €	3 393 479 €	14,19 €
MARTINIQUE	0 €	0,00 €	4 070 187 €	10,14 €	4 070 187 €	10,14 €
REUNION	2 236 363 €	2,68 €	4 464 820 €	5,35 €	6 701 184 €	8,02 €
total	25 000 000 €		25 000 000 €		50 000 000 €	

*9

Évolution des recettes réelles de fonctionnement et poids de chacune d'entre elles :



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent fortement malgré la CRFP, mais cette évolution repose sur des mesures pour majeure partie conjoncturelles, à savoir :

- Le fonds d'urgence (+ 2,42 M€)
- Une transaction exceptionnelle sur les DMTO (+ 1,7 M€)
- L'absence de mise en réserve du CFL pour la péréquation DMTO (+ 2,6 M€)
- La régularisation importante de TSCA/TICPE (+ 3 M€)
- La hausse des recettes de compensation CNSA (2 soldes sur la même année)

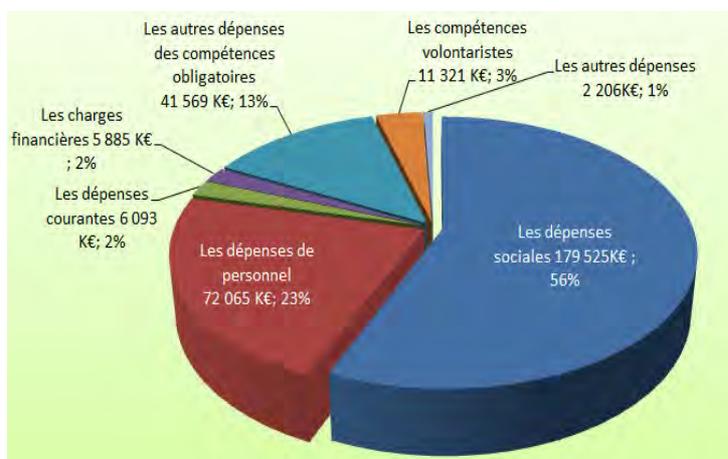
En retraitant ces évolutions, les recettes retombent sur le niveau de 2015.

Il est à noter que la vigilance a été exacerbée sur les dépenses de gestion afin de ne pas asseoir des dépenses rigides sur des recettes exceptionnelles.

Des dépenses de fonctionnement qui diminuent pour la première fois grâce aux efforts de gestion

1) Une section de fonctionnement majoritairement consacrée aux compétences sociales

Dépenses en M€	Rappel 2015	2016	2015/2016
Fonctionnement	323,28	318,66	-1,43%



Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement composées à 80% (soit 251,6M€) de :

- . dépenses sociales (56%),
- . dépenses de personnel (23%)

Comparativement, les dépenses courantes ne représentent qu'une part très faible du budget de fonctionnement (2%), tout comme les dépenses ayant trait

aux politiques volontaristes (3%).

La composition du périmètre de chaque ensemble de ces dépenses est la suivante :

Les **dépenses sociales (179,53M€)** :

Elles sont composées des dépenses relevant du champ social des CDR enfance-adolescence-famille, prévention sanitaire (PMI), Gérontologie, Handicap, Insertion et Animation des territoires.

Les **dépenses de personnel (72,07M€)**

Elles intègrent toutes les dépenses du CDR Direction des Ressources Humaines et Compétences.

Les **autres dépenses des compétences obligatoires (41,57M€)** :

Elles correspondent aux dépenses relevant de la contribution au SDIS et des CDR concernant les routes, l'éducation, les transports, la médiathèque et les archives.

Les **compétences volontaristes (11,32M€)** :

Elles incluent les dépenses des CDR culture et vie associative, sport et jeunesse, tourisme, économie et enseignement supérieur, agriculture, eau, environnement et développement du territoire.

Les **dépenses courantes (6,1M€)** :

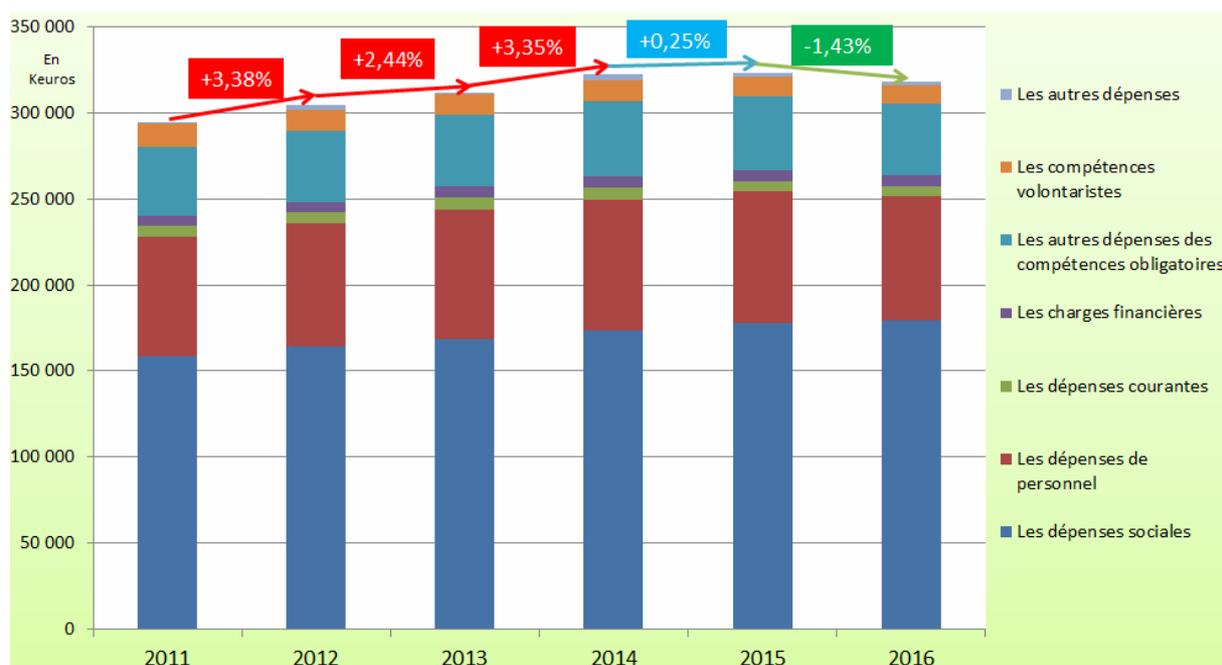
Elles comprennent les dépenses des CDR systèmes d'information, patrimoine immobilier, cabinet et communication, l'administration générale, les services logistique et technique.

Les **charges financières (5,89M€)** :

Elles prennent en compte les dépenses du chapitre 66 « charges financières », qui sont imputées sur le CDR finances.

Les **autres dépenses (2,2M€)** :

Elles intègrent toutes les autres dépenses non répertoriées ci-dessus et les autres dépenses du CDR Finances avec notamment le prélèvement effectué dans le cadre du Fonds De Solidarité (FDS).



Au global, la part des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement a progressé de manière significative entre 2011 et 2016, passant respectivement de 53,8% en 2011 à 56,3% en 2016.

Cette forte hausse provient notamment de la charge des AIS qui augmente de 80M€ en 2011 à 98M€ en 2016 soit une variation de 18M€ (+22,5%).

A l'inverse, la part des dépenses de personnel et dépenses courantes enregistrent une évolution en légère baisse sur la même période :

- pour les dépenses de personnel, leur part passe de 23,68% en 2011 à 22,61% en 2016 (baisse plus marquée entre 2015 et 2016 de 23,74% à 22,61%),
- la part des dépenses courantes passe de 2,17% en 2011 à 1,91% en 2016.

L'évolution des dépenses de fonctionnement traduit les efforts progressifs de gestion entrepris par le Département entre 2011 à 2016 :

- de 2011 à 2014, les dépenses de fonctionnement ont connu une évolution annuelle moyenne de +3,2%,
- entre 2014 et 2015, une stagnation de ces dépenses a été constatée (+0,25%),
- entre 2015 et 2016, le Département a réussi à baisser nettement ses dépenses de fonctionnement à hauteur de -1,43%.

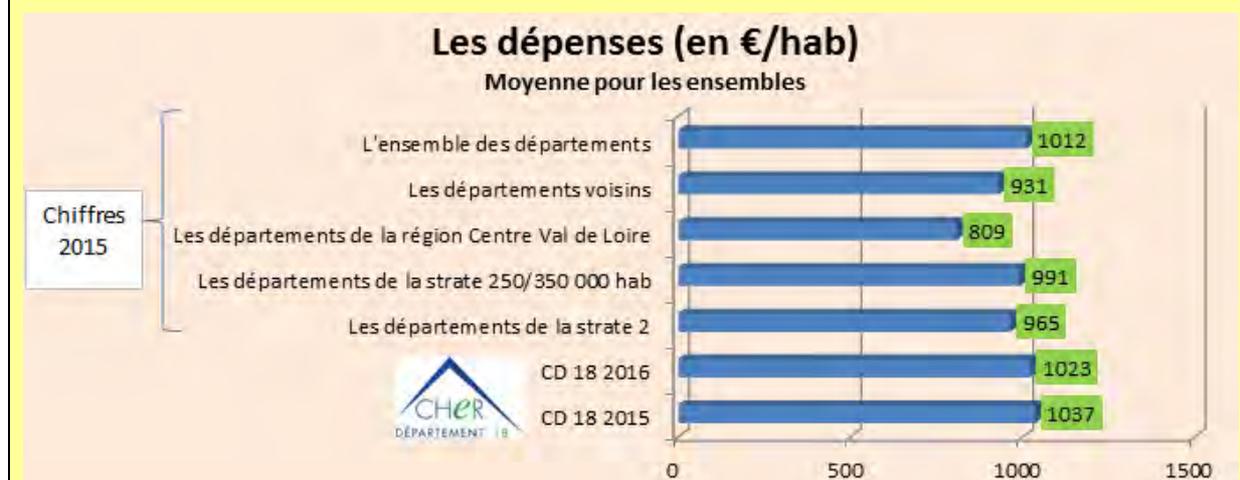


L'évolution des dépenses

Ensemble des collectivités : +0,4% entre 2015 et 2016 (+1,7% entre 2014 et 2015).

Concernant les départements : +1,7% (entre 2014 et 2015), +3,7% entre 2013 et 2014

Selon la DGCL les dépenses de fonctionnement devraient à nouveau globalement progresser de façon modérée en 2016, avec notamment une croissance limitée des dépenses de personnel et une baisse des achats et charges externes.



2) La maîtrise impérieuse des dépenses sociales

Les dépenses sociales pèsent 179,52M€ soit 56% des dépenses de fonctionnement.

Rappel 2015	2016	2015/2016
-------------	------	-----------

177,69M€	179,52M€	+1,03%
----------	----------	---------------

L'évolution des dépenses sociales, à hauteur de +1,03% entre 2015 et 2016, est en décélération par rapport à l'évolution de la période précédente 2014-2015 (+2,3%).

78% de ces dépenses sociales correspondent principalement à deux natures :

- Les frais d'hébergement « personnes âgées – personnes handicapées »
- Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

Des AIS en quasi stabilité :

Rappel 2015	2016	2015/2016
97,28M€	97,86M€	+0,60%

Les AIS¹⁰ pèsent en 2016 à hauteur de 97,86M€ soit 54,5% des dépenses sociales et 31% du total des dépenses de fonctionnement.

Comptablement, l'évolution constatée est de +0,60% entre 2015 et 2016.

Néanmoins, il convient de redresser ces chiffres pour retracer les dépenses des AIS au plus près de la réalité. En effet, il a été décidé en 2015 et 2016 d'utiliser complètement l'avance de trésorerie versée à la CAF en 2009 pour honorer le paiement complet du RSA, soit 785 675€ sur 2015 et 2 539 476€ sur 2016.

Ainsi, l'évolution ajustée est la suivante si l'on réintègre cette avance consommée :

Rappel 2015	2016	2015/2016
98,07M€ Soit 97,28M€ + 0,78M€	100,40M€ Soit 97,86M€ + 2,54M€	+2,38%

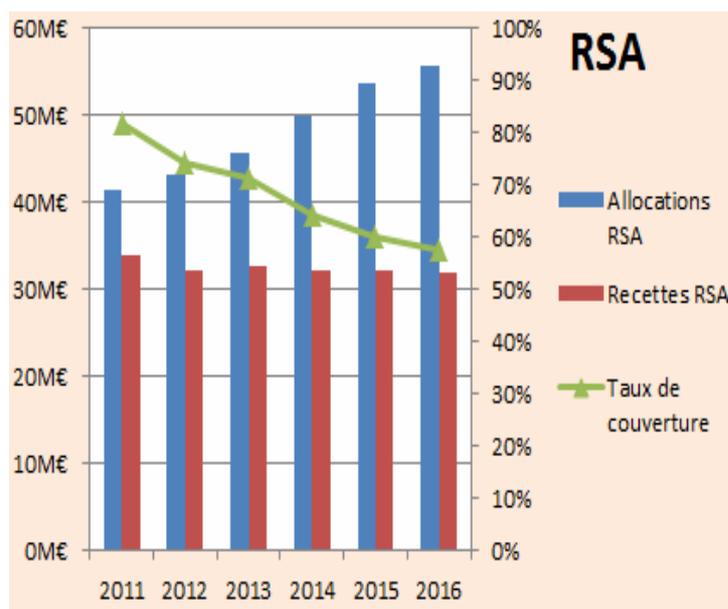
Les graphiques des AIS ci-après démontrent la montée en puissance des dispositifs avec les constats d'évolution suivants :

- une envolée du **RSA** de l'ordre de +34% entre 2011 et 2016 avec une moyenne annuelle de +6,9%,
- une hausse de la **PCH** dont la dynamique s'étiole progressivement (+19,5% entre 2011 et 2012 comparé à +1,84% entre 2015 et 2016)
- une hausse régulière de l'**APA** dont l'évolution moyenne est de +2% par an entre 2011 et 2016¹¹

¹⁰ Pour le RSA compte 6515 à 6517, pour l'APA compte 65114 et pour la PCH compte 651121

¹¹ Pour les trois allocations les recettes indiquées ne prennent pas en compte les « recettes nouvelles » perçues depuis 2014 (DCP, FSD) car elles ne sont pas affectées individuellement à une AIS.

. RSA : 9 367 allocataires au 31/12/2016 contre 9 652 en 2015 soit -3%



Le RSA représente 53,1M€ en 2016 soit 54,3% des AIS (55,7M€ en redressant avec l'avance).

Le taux de couverture s'établit à 57,5% en 2016, contre 81,75% en 2011 soit un reste à charge pour le Département de 42,5% en 2016, en constante hausse.

En retraitant avec l'avance CAF, la progression des allocations RSA reste substantielle en 2016 (+3,7%) mais sans aucune mesure avec l'évolution

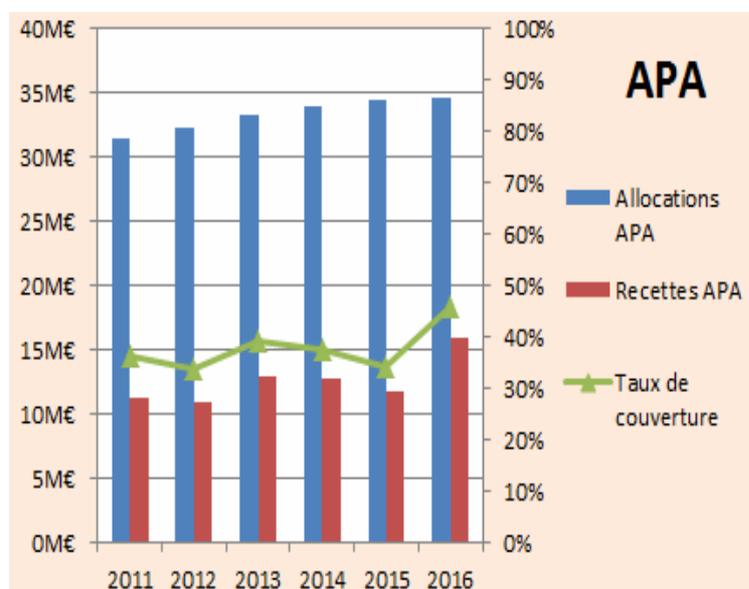
moyenne annuelle constatée entre 2011 et 2015 (+7,4%).

Cette évolution entre 2015 et 2016 connaît une moindre hausse, considérant la nouvelle revalorisation du RSA de +2% en septembre 2016, quatrième revalorisation exceptionnelle après celles survenues en septembre 2013, 2014 et 2015.

Au niveau national, le nombre de bénéficiaire du RSA qui avait connu une hausse ces dernières années, a baissé de 4,3% entre fin 2015 et fin 2016. Le Département s'inscrit dans ce mouvement :

- une hausse globale de 1278 bénéficiaires du RSA est constatée entre 2011 et 2016 passant de 8 089 allocataires en 2011 à 9 367 en 2016 soit +15,8%,
- une baisse un peu moins forte qu'au niveau national est constatée entre 2015 et 2016 soit -3%.

. APA : 7 431 allocataires au 31/12/2016 contre 7 767 en 2015 soit -4,3%



L'APA représente 34,6M€ en 2016 soit 35,4% des AIS.

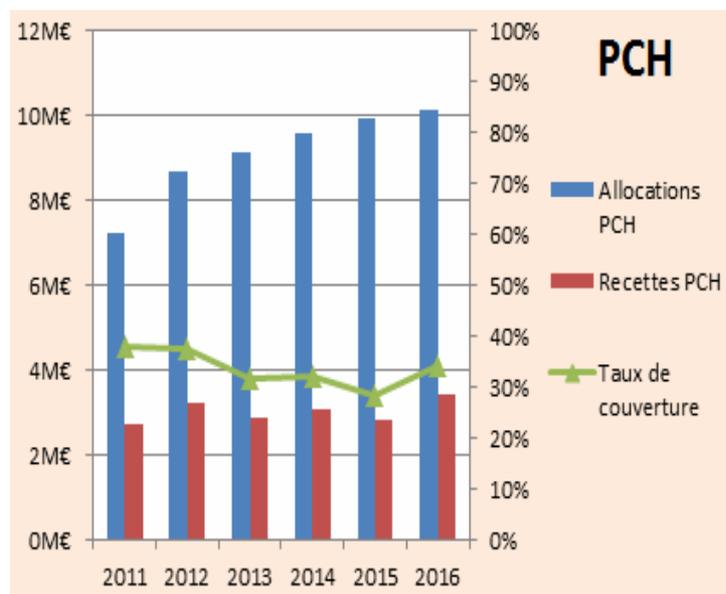
Le taux de couverture s'établit à 45,9% en 2016, contre 34,2% en 2011 (explications abordées dans la partie recettes de fonctionnement du 5), soit un reste à charge pour le Département de 54,1% en 2016, en baisse depuis 2015.

Créée en 2002, l'APA a connu une très forte évolution les premières années. Depuis, le

dispositif est arrivé à maturité et sa progression a été mieux maîtrisée à partir de 2014.

L'impact de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a débuté en 2016 et se matérialisera pleinement sur 2017 eu égard aux dossiers à traiter.

. PCH : 1400 allocataires au 31/12/2016 contre 1302 en 2015 soit +7,5%



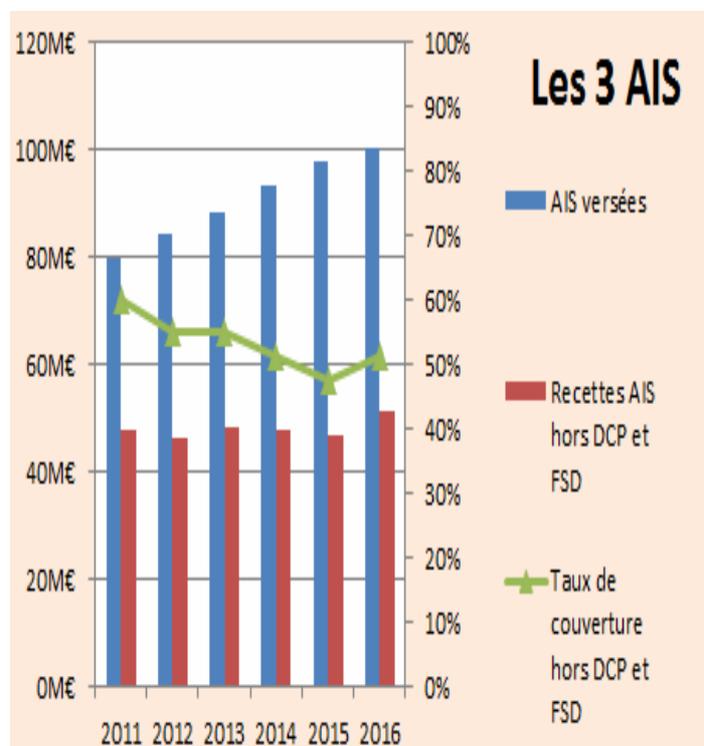
La PCH représente 10,1M€ en 2016 soit 10,3% des AIS.

Le taux de couverture est le plus faible des 3 allocations. Il s'établit à 34% en 2016, en nette hausse par rapport à 2015 où il était de 28%, le reste à charge pour le Département est de 66% en 2016.

La montée en charge du dispositif marque le pas au niveau des montants (+1,8% par rapport à 2015, contre une évolution annuelle moyenne de

+9% entre 2011 et 2015).

En synthèse sur les trois AIS :



En retraitant le RSA et en lui ajoutant l'utilisation de l'avance, le montant des prestations versées pour les trois AIS est passé de 80M€ en 2011 à 100,4M€ en 2016, soit 20,4M€ (+25,5%).

Quant au taux de couverture global, il traduit un désengagement constant de l'Etat, passant de 60% à 51%.

Même en y ajoutant les fonds 2014 (DCP et FSD), le taux de couverture repasse en 2016 au niveau de 2011 soit 60,3%.

La charge nette pour le Département s'élève à 49M€ en 2016 (l'équivalent quasiment d'une année d'investissement) contre 32,1M€ en 2011 soit une

charge supplémentaire de 17M€. Cette charge passe à 39,9M€ en y retranchant le DCP et le FSD.

Les frais d'hébergement PA et PH

Rappel 2015	2016	2015/2016
41,41M€	42,09M€	1,66%

Les frais d'hébergement PA-PH pèsent en 2016 à hauteur de 42,09M€ soit 23,45% des dépenses sociales et 13,21% du total des dépenses de fonctionnement. Ces frais augmentent de manière limitée de 1,66% entre 2015 et 2016.

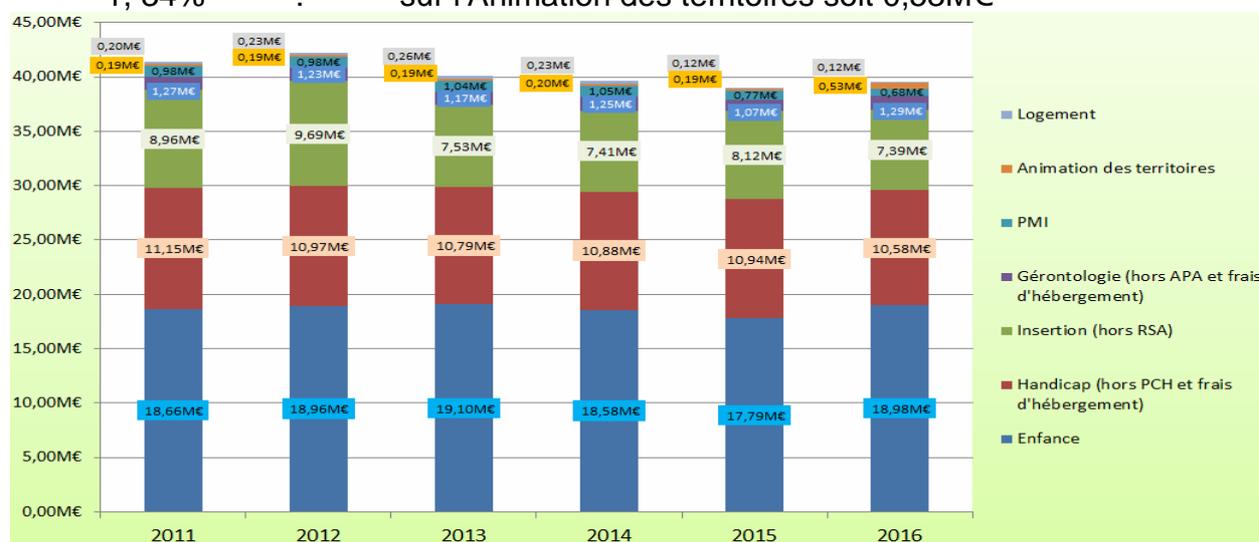
Les autres dépenses sociales

Rappel 2015	2016	2015/2016
39,01M€	39,57M€	1,44%

Les autres dépenses sociales pèsent en 2016 à hauteur de 39,57M€ soit 22% des dépenses sociales et 13,20% du total des dépenses de fonctionnement.

Elles se répartissent sur les politiques publiques suivantes à hauteur de :

- près de 50% : sur l'Enfance soit 18,98M€
- 26,74% : sur le Handicap soit 10,58M€
- 1,68% : sur l'Insertion soit 7,39M€
- 3,68% : sur le Logement soit 1,29M€
- 1,34% : sur l'Animation des territoires soit 0,53M€



Concernant l'Enfance :

Ces dépenses ont évolué de +1,19M€ entre 2015 et 2016 soit +6,7% passant de 17,79M€ à 18,98M€.

La dotation de fonctionnement au CDEF pèse pour 31% de l'enveloppe soit 5,9M€. C'est le principal élément qui fait fluctuer le montant global au grès de la prise en compte des résultats du budget annexe (exemple entre 2015 et 2016 : -0,4M€).

Il faut souligner un changement de périmètre en 2016 où le budget de l'enfance prend en charge, en lieu et place du CDR DRH, les frais d'entretien des assistants familiaux sur un compte de charges d'activité et non plus sur un compte de charges de personnel. Le montant de ces frais s'est élevé à 2,4M€ en 2016.

Enfin, sur les frais de placement, les dépenses diminuent de 0,8M€ (notamment sur les MECS) et sont en lien direct avec les décisions de placement des juges pour enfants.

Concernant le Handicap :

Ces dépenses sont en baisse de -0,36M€ entre 2015 et 2016 soit -3,30% passant de 10,94M€ à 10,58M€

La baisse provient notamment de l'impact du nombre d'allocataires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (-0,3M€ entre 2015 et 2016, soit une baisse de -9%, plus marquée qu'entre 2014 et 2015 où elle était de -6%)

Concernant l'Insertion (hors RSA) :

Ces dépenses diminuent de -0,73M€ entre 2015 et 2016 soit -2,8% passant de 8,12M€ à 7,39M€.

3 impacts sont à noter entre 2015 et 2016 qui influent sur cette baisse :

- Les dépenses liées aux MASP et MAJ sont imputées en 2016 sur l'animation des territoires (-0,4M€)
- Le FSL a été mis à contribution de manière moins importante que 2015 soit -0,8M€
- La montée en puissance des appels à projets du FSE qui représente +0,6M€

Concernant la politique sociale de l'animation des territoires :

Ces dépenses ont été triplés avec une hausse de 0,34M€ entre 2015 et 2016 passant de 0,19M€ à 0,53M€.

Ces évolutions substantielles sur la politique sociale s'expliquent pour partie par l'intégration dans ce champ d'action de la protection des majeurs (MASP et MAJ).

3) La démonstration des effets du plan d'optimisation au niveau des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pèsent à hauteur de 72,06M€ soit 23% des dépenses de fonctionnement.

	Rappel 2015	2016	2015/2016
CDR DRH	76,73M€	72,06M€	-6,09%
Chapitre 012	76,30M€	71,87M€	-5,80%
Compte 64	75,12M€	70,91M€	-5,61%

Une nette baisse de ces dépenses de personnel est à souligner, passant de 76,73M€ en 2015 à 72,06M€ en 2016, soit - 6,09 %.

Toutefois il convient de noter qu'une modification de périmètre intervient sur la période 2015/2016.

En effet, les indemnités d'entretien des assistants familiaux relèvent d'une charge d'activité et non d'une charge de personnel comme cela l'était jusqu'à présent. Elles ont dès lors été imputées sur le volet enfance à partir de 2016, comme il convenait, sur un chapitre 65 à la place du chapitre 64 du CDR DRHC.

Ainsi, en retraitant les dépenses de l'année 2015¹² en y retirant ces indemnités, les dépenses de personnel entre 2015 et 2016 évoluent de la manière suivante :

Retraitement du périmètre	2015	2016	2015/2016
CDR DRH	74,22M€	72,06M€	-2,90%
Chapitre 012	73,78M€	71,87M€	-2,59%
Compte 64	72,60M€	70,91M€	-2,34%

Ainsi les dépenses de personnels sont quasi-équivalentes à celles du compte administratif 2012. L'évolution des dépenses de personnel de l'ensemble des départements se situe à +1,5% entre 2014 et 2015. Entre 2015 et 2016 le Département se situe donc très loin des standards d'évolution classique d'un budget RH.

Certains impacts notoires sont à souligner pour expliquer les évolutions 2015-2016 :

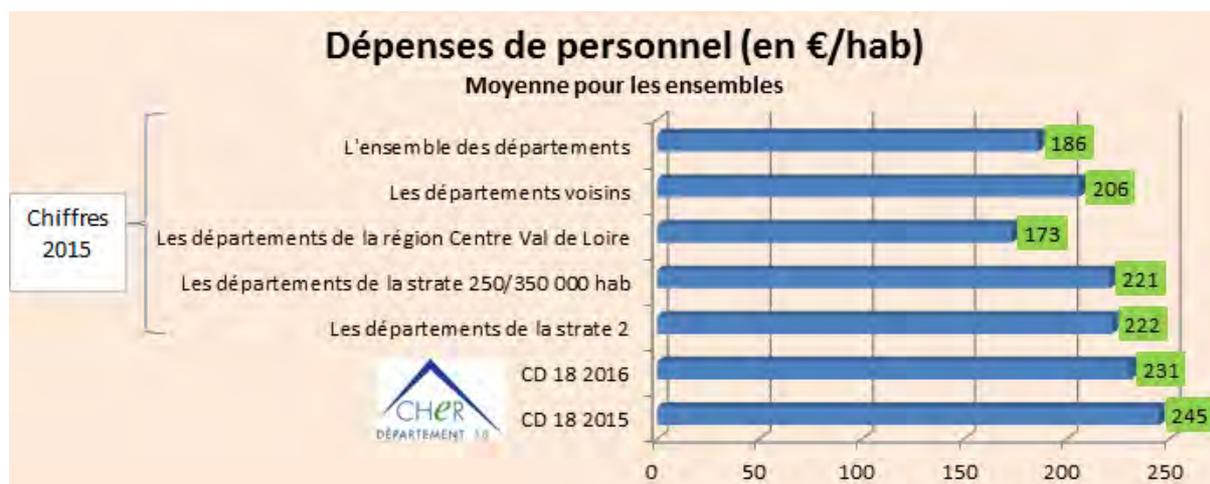
	<p>Evolutions réglementaires : +0,2M€ (augmentation de la valeur du point, PPCR de la catégorie B, augmentation de la contribution CNRACL) GVT : +0,7M€ (avancements d'échelon, grades, effet report 2015)</p>
	<p>Le Turnover (la différence entre les sorties et les entrées) : -1,15M€ La diminution du nombre d'assistants familiaux rémunérés : -0,9M€ L'enveloppe de remplacement dans les collègues : -0,1M€ La diminution du nombre des contrats aidés : -0,4M€</p>

Le plan d'optimisation des services départementaux commence donc à produire ses effets sans remise en cause du service public ni des avantages acquis réglementaires consentis aux agents depuis plusieurs années.

En effet chaque direction a su revoir son organisation pour être plus efficace avec des effectifs moindres. Le véritable défi imposé par la baisse drastique de nos ressources est en passe d'être réalisé et place ainsi le département du Cher dans la

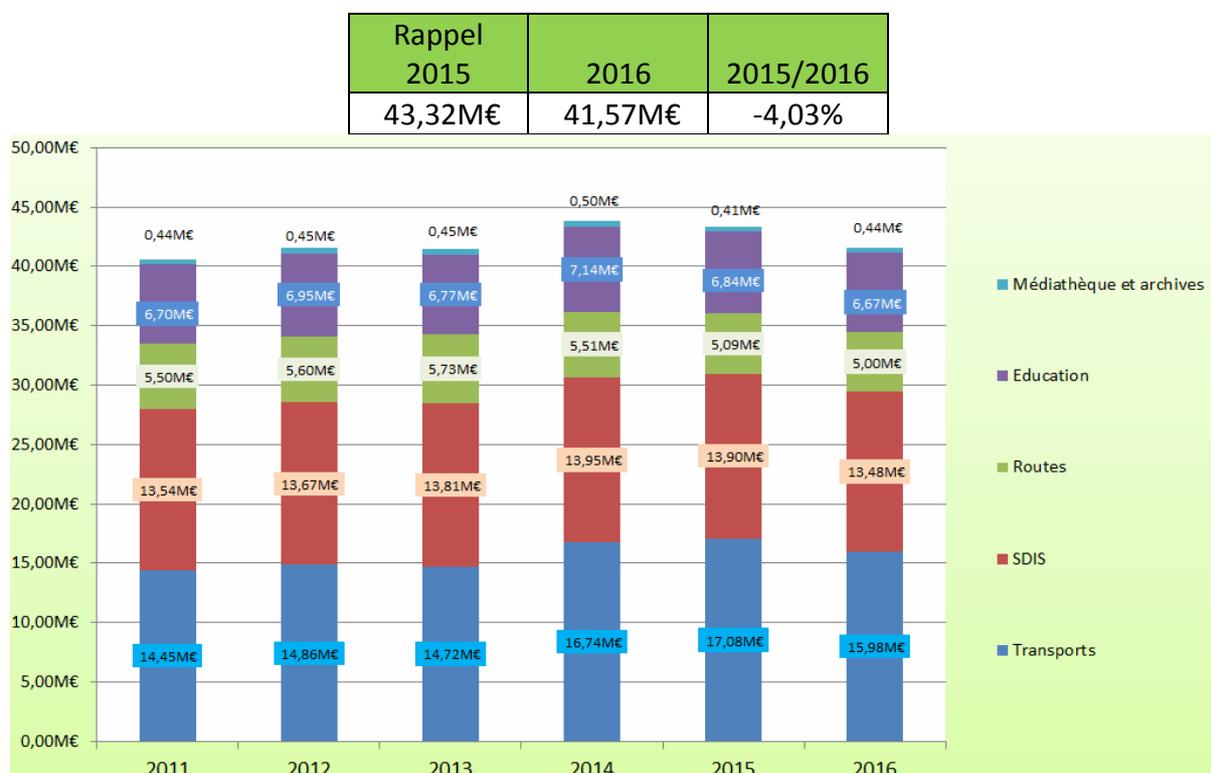
¹² 2 516 292€ en 2015

moyenne de la strate sur les dépenses de personnel à la différence des années précédentes.



4) Les autres dépenses des compétences obligatoires sont mises également à contribution

Ces dépenses pèsent à hauteur de 13% sur les dépenses de fonctionnement de la Collectivité en 2016. Elles ont nettement diminué de 1,75M€ entre 2015 et 2016, passant de 43,32M€ à 41,57M€.



Concernant les transports (15,98M€):

Les dépenses liées à la politique Transport représentent 38% de ce bloc de dépenses et 5% des dépenses de fonctionnement. Elles sont en baisse de -1,1M€ passant de 17,08M€ en 2015 à 15,98M€ en 2016.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une participation familiale au coût du transport scolaire, permettant un assujettissement de l'activité à la TVA et générant des recettes supplémentaires pour le Département.

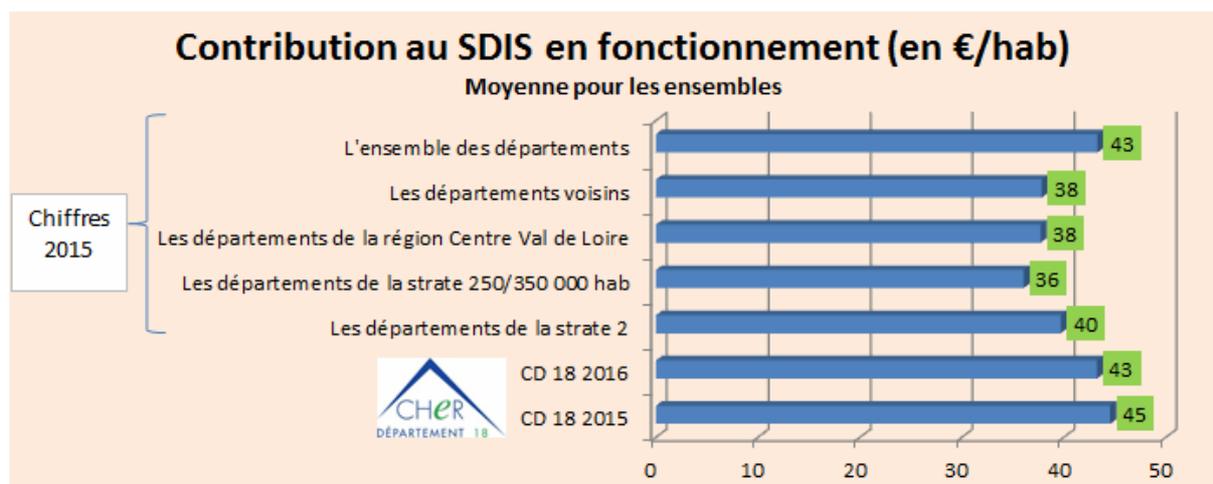
Les circuits de transports scolaires ont été classifiés selon 3 types, impactant la tarification et les niveaux d'assujettissement à TVA. Des coefficients d'assujettissement ont été appliqués pour chacun d'entre eux :

- les circuits dits « gratuits » (pas d'assujettissement à TVA : coefficient 0)
- les circuits dits « payants » (assujettissement à 100% à TVA : coefficient 1)
- les circuits dits « mixtes » (incorporent tarification et gratuité : coefficient 0,57)

En 2017, une régularisation de TVA à hauteur de 250 000€ sera opérée sur les circuits « mixtes ». En tenant compte de cette régularisation, c'est près de 600 000€ de TVA qui ont été déduits sur 2016 d'où l'explication principale de la baisse des dépenses sur cette politique.

Concernant la contribution au SDIS (13,48M€):

La contribution est passée de 13,90M€ en 2015 à 13,48M€ en 2016 soit une diminution de 0,42M€ (- 3%). Malgré cette baisse, cette contribution structurelle au SDIS représente 32% de ce bloc de dépenses et 4% des dépenses de fonctionnement de la Collectivité.



Malgré la baisse de la contribution en fonctionnement du SDIS, celle-ci reste, par rapport aux autres départements, à un niveau substantiel en termes d'euros par habitant soit 43€ par habitant.

Par ailleurs les dépenses réelles totales par habitant pour le sdis du Cher en 2015 se situent à 90€ alors que la moyenne de la strate de la 3^{ème} catégorie est à 77€ (81€ pour l'ensemble des SDIS). Le ratio traduit donc que le SDIS reste au-delà des moyennes nationales de la strate et qu'il dispose donc des moyens nécessaires pour maintenir une qualité de service sans faille au service des usagers.

Concernant les routes (5M€):

Ces dépenses restent dans la lignée de 2015 avec un montant de 5M€ qui représentent 12% de ce bloc de dépenses et 1,6% des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'Education (6,67M€):

Les dépenses relatives à la politique Education représentent 16% de ce bloc des autres dépenses liées aux compétences obligatoires et 2% des dépenses de fonctionnement au global. Elles ont diminué de 2,5% passant de 6,84€ en 2015 pour atteindre 6,67M€ en 2016.

Elles sont principalement constituées des dotations aux établissements. L'évolution de la dotation de fonctionnement aux collèges publics explique cette baisse (-0,14M€ entre 2015 et 2016), liée notamment à la baisse des effectifs, la prise en compte des surfaces et l'application de la réfaction.

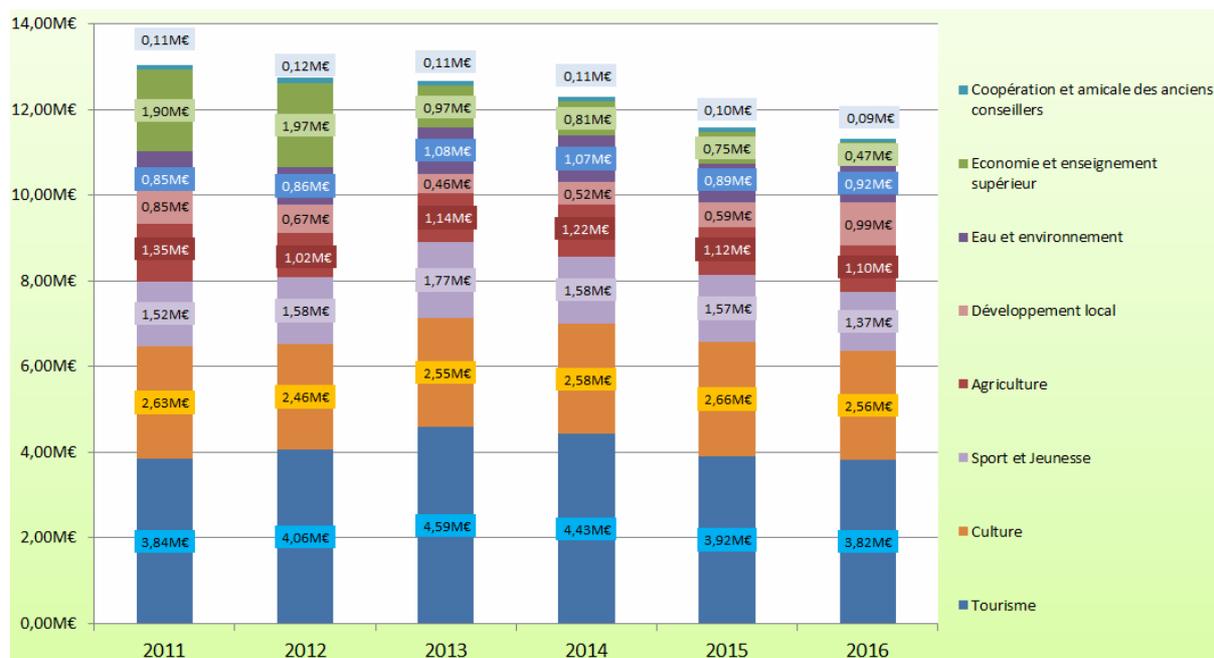
Concernant le couple médiathèque et archives (0,44M€):

Ces dépenses représentent 1% des dépenses de ce bloc et ont évolué légèrement à la hausse entre 2015 et 2016 pour s'élever à 0,44M€ en 2016.

5) Les dépenses des compétences volontaristes qui ne sont pas sacrifiées

Ces dépenses liées aux compétences volontaristes pèsent 11,32M€ soit 3,5% des dépenses de fonctionnement globale de la Collectivité.

Rappel 2015	2016	2015/2016
11,59M€	11,32M€	-2,35%



Une baisse de -0,27M€ soit - 2,35% sur ces dépenses volontaristes est constatée entre 2015 et 2016.

La baisse enregistrée sur l'économie et l'enseignement supérieur en fonctionnement soit -0,3M€ s'explique par :

- la diminution de différentes subventions dans le domaine économique (-0,06M€)
- des modifications de périmètre dans le domaine de l'enseignement supérieur en fonction des projets (-0,2M€)

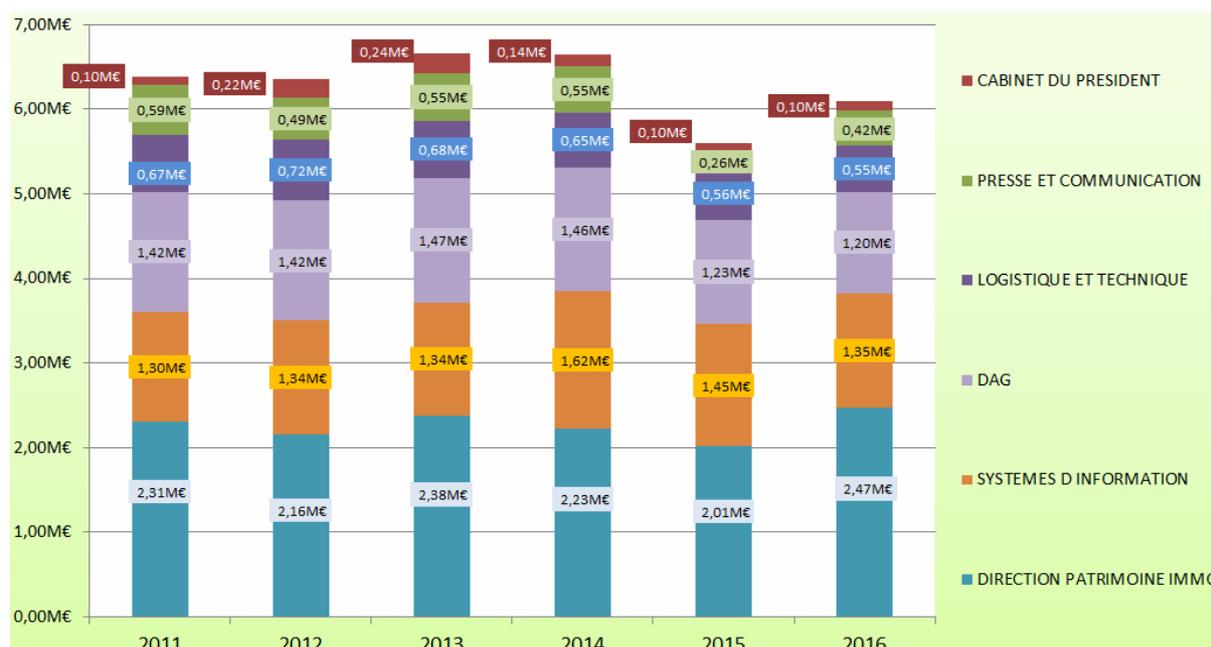
Pour le domaine du développement local la hausse de 0,4M€ provient principalement de la mise en place sur 2016 de Cher Ingénierie des Territoires (CIT) et ainsi de la cotisation du Conseil départemental vers cette structure à hauteur de 0,266M€ sur 2016. Autre évolution de périmètre sur 2016 0,1M€ ont été consacrées afin d'accompagner les communes dans la prise en charge du coût du transport scolaire des élèves de primaire.

Concernant le domaine du sport et la jeunesse l'évolution à la baisse à hauteur de 0,2M€ provient notamment de la comptabilisation en 2015 de manifestations exceptionnelles (championnats du monde d'escrime et championnat de France de cyclo-cross).

6) Des dépenses courantes très limitées par rapport aux dépenses totales

Ces dépenses courantes pèsent 6,09M€ en 2016 soit 2% des dépenses de fonctionnement de la Collectivité.

Rappel 2015	2016	2015/2016
5,61M€	6,09M€	8,70%



Ces dépenses courantes ont évolué de 0,48M€ entre 2015 et 2016 soit 8,70% pour atteindre 6,1M€ en 2016.

Elles restent néanmoins à un niveau faible par rapport à la moyenne des années 2011 à 2014 où ces dépenses étaient de l'ordre de 6,5M€.

La hausse s'explique par deux facteurs principaux :

- Les dépenses liées à la **presse et communication** de 2015 se trouvaient dans une année charnière avec un contexte de changement de majorité.

La montée en puissance de ces dépenses s'est affirmée en 2016 tout en gardant l'objectif de maîtrise et en valorisant l'action du Département. Le niveau de dépenses est malgré la hausse bien en deçà des « canons » observés entre 2011 et 2014.

- Les dépenses liées à nos **bâtiments** ont augmenté de +0,46M€ en 2016.

Cette hausse est due principalement au fait du traitement des sinistres sous assurances en hausse (+0,36M€ avec des recettes en contre partie) et aussi de la gestion complète du pôle sanitaire et social (+0,12M€).

7) Des charges financières en baisse du fait d'un contexte de taux bas

Ces charges pèsent 5,88M€ en 2016 soit 2% des dépenses de fonctionnement. Les éléments sur la dette seront développés dans la dernière partie du rapport.

Rappel 2015	2016	2015/2016
6,39M€	5,88M€	-7,85%

8) Les autres dépenses limitées essentiellement à la contribution au FSD

Ces charges pèsent 2,21M€ en 2016 soit 1% des dépenses de fonctionnement.

Rappel 2015	2016	2015/2016
1,95M€	2,21M€	12,87%

Ces autres dépenses relèvent d'écritures financières, de reversement d'impôts notamment, mais surtout du prélèvement du fonds de solidarité qui représente 1,6M€ en 2016 contre 1,65M€ en 2015.

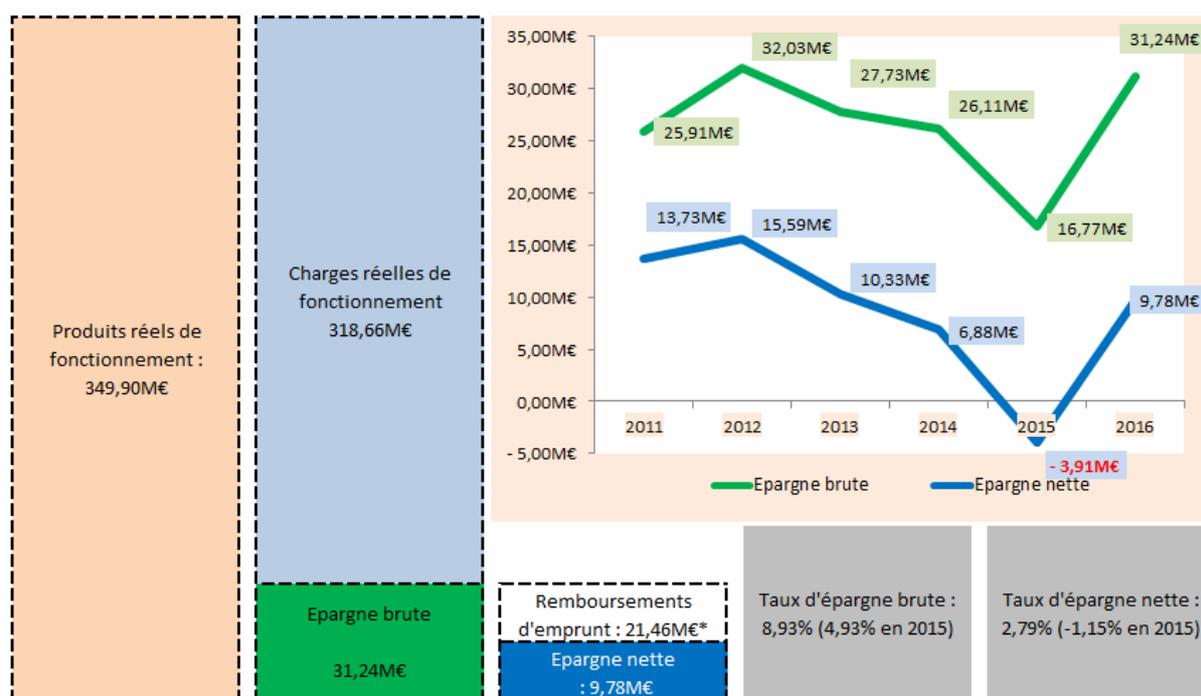
En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent en 2016 pour la première à la fois à la baisse et s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Une maîtrise des dépenses sociales accompagnée d'une décélération des dépenses liées aux AIS et aux frais d'hébergement,
- Une maîtrise des autres dépenses obligatoires avec les effets visibles de l'assujettissement TVA liés aux transports scolaires et de la participation des satellites du Département,
- Une optimisation des ressources, tant au niveau Ressources Humaines que sur les charges financières

Cette maîtrise absolue et impérieuse des dépenses, couplée à la bonne tenue des recettes, permettent au Département d'afficher une bien meilleure santé financière.

Une nette amélioration des principaux ratios financiers

L'épargne brute constitue un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Elle s'assimile à la capacité d'autofinancement (CAF brute) utilisée en comptabilité privée.

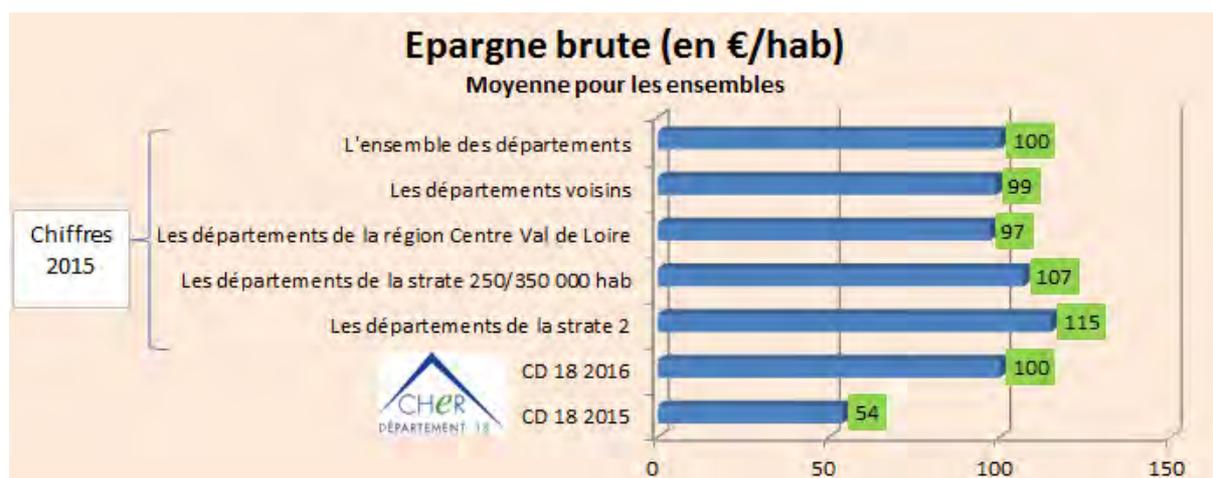


* Les remboursements d'emprunt inclut les mouvements sur le 1641 (dépenses) mais aussi le solde du compte 16449 intégrant une baisse de plafond

L'évolution importante de l'épargne brute entre 2015 et 2016 (+14,5M€) s'explique par la fin de l'effet ciseau¹³ infernal observé ces dernières années. Les évolutions de la section de fonctionnement ont été commentées dans les parties précédentes et viennent expliquer cette nette amélioration de la situation financière.

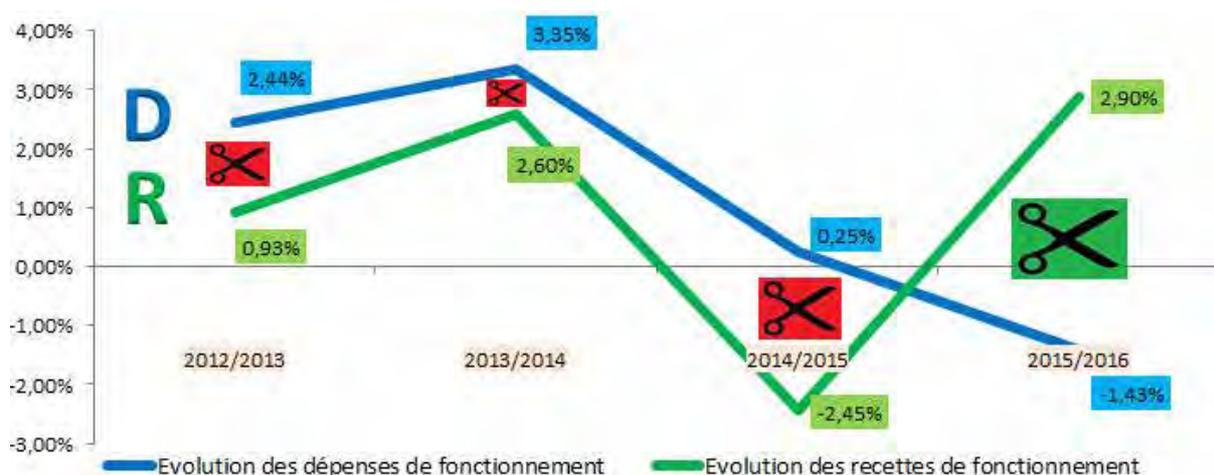
L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette, mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres. Elle augmente nettement de +13,7M€ du fait mécaniquement de la hausse de l'épargne brute.

¹³ Evolution simultanée et en sens inverse des dépenses et des recettes



Le Département du Cher retrouve en 2016 un niveau d'épargne brute par habitant comparable aux différents échantillons de comparaison soit 100€/habitant.

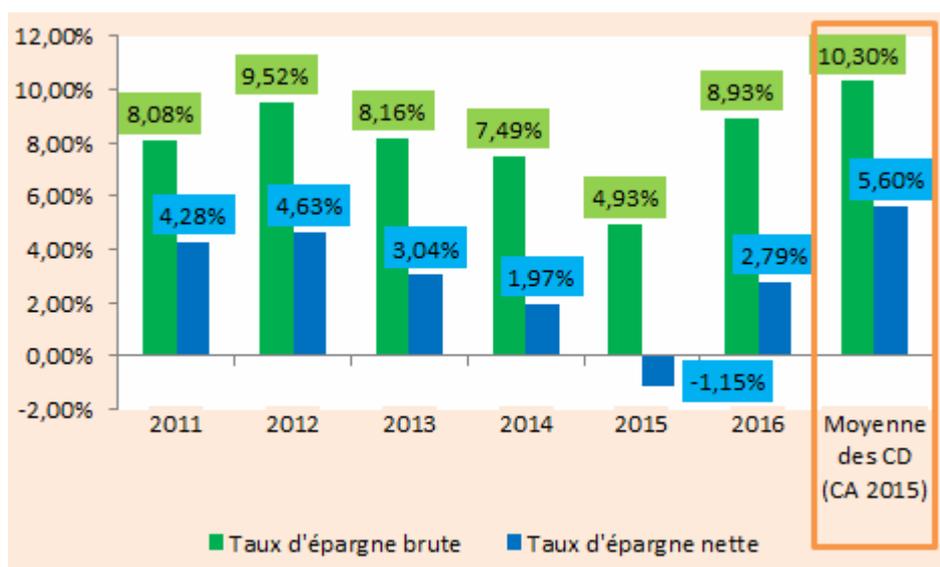
Les évolutions des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement :



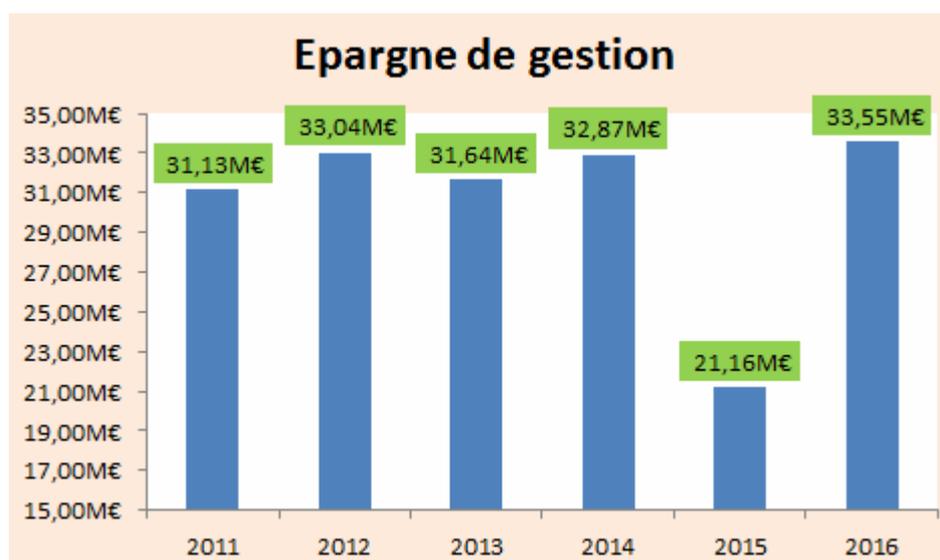
L'effet ciseau est stoppé et s'inverse entre 2015 et 2016. Cette inversion marquée par une hausse plus importante des recettes (+2,9%) par rapport aux dépenses (-1,43%) marque le retour d'une meilleure santé financière. L'amplitude de cet effet ciseau inversé est à noter : 4,33 points.

Le ratio d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement est un autre indicateur efficace de l'analyse de solvabilité. Le taux moyen d'épargne brute en 2015 pour l'ensemble des départements était de 10,3% le Département se rapproche donc de cette moyenne sur 2016. En dessous de 7,5% un premier niveau d'alerte est atteint.

Quant au **taux d'épargne nette** la moyenne pour les départements s'établit à 5,6%, le Département se situe à 2,8% moitié moins que les autres départements en moyenne, cela s'explique par le poids de la dette qui sera abordé un peu plus loin.



L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (hors mouvements financiers et exceptionnels). Elle correspond également à la capacité d'autofinancement réellement récurrente, elle annihile les effets des mouvements non liés à l'activité (provisions, opérations financières et exceptionnelles).



Après la dégradation forte de 2015, l'épargne de gestion atteint 33,55M€ soit le plus haut niveau observé depuis 2011 et malgré la CRFP.

Les ratios sur la dette qui témoignent également de la situation financière de la collectivité seront abordés dans une partie suivante.

Des dépenses d'investissement en nette hausse marquées par une consommation inédite en lien avec le plan pluriannuel d'investissement

Dépenses en M€	Rappel 2015	2016	2015/2016
Investissement (hors dette)	35,56M€	44,79M€	25,98%

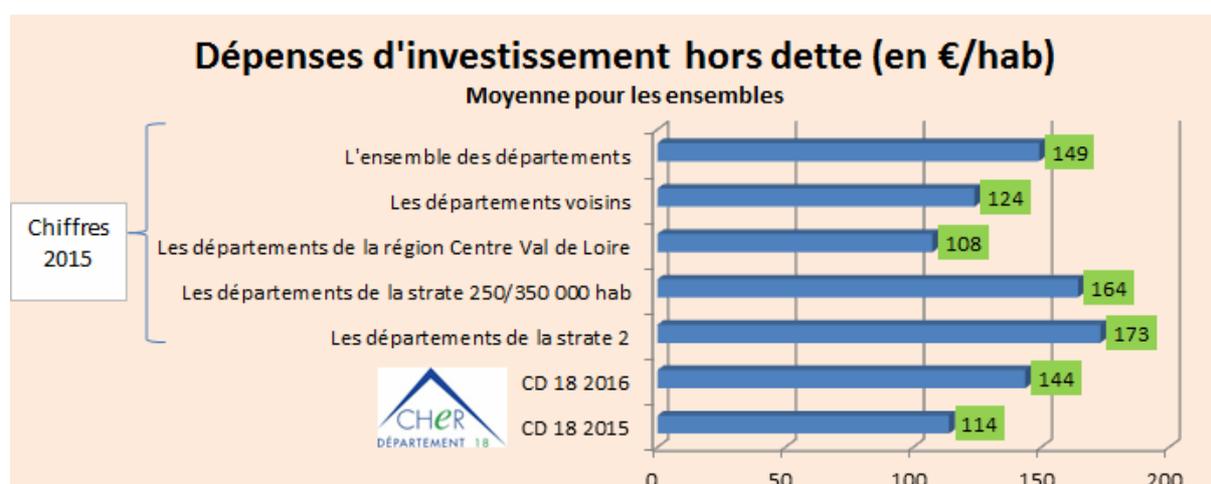
Les investissements, hors dette, évoluent fortement par rapport à 2015 pour atteindre 44,78M€ (soit +26%).

Les dépenses d'investissement peuvent se répartir de la manière suivante :

- 32,3M€ pour les dépenses d'équipement direct
- 11,8M€ pour les subventions d'équipement versées
- 0,7M€ pour les autres dépenses

Il faut noter sur cette année un taux inédit de consommation s'établissant quasiment à 90% soit 89,38%.

Sur la mandature le montant total voté ne correspond pas à un simple affichage mais s'appuie sur un plan pluriannuel d'investissement solide et soutenable financièrement ce qui se traduit naturellement dans l'exécution de cette année 2016.



Le niveau de dépenses d'investissement par habitant progresse nettement et le Cher se repositionne dans les standards d'investissement en euros par habitant. Ce niveau atteint ainsi 144€ par habitant en 2016 (+30€ par rapport à 2015).

1) Les dépenses d'équipement direct

Rappel 2015	2016	2015/2016
23,79M€	32,33M€	35,87%

Le montant des dépenses d'investissement sur les équipements directs sont en hausse de 35,9% à 32,33M€.

Les dépenses d'équipement de l'ensemble des départements ont évolué à la baisse à hauteur de -9,1% entre 2014 et 2015. A priori l'investissement des collectivités territoriales diminuerait à nouveau entre 2015 et 2016 à hauteur de -2,29%.

Le Département se situe donc à contre courant du fait notamment des efforts de gestion.



En moyenne sur la période, 85% des dépenses sur les équipements directs sont réalisés dans le domaine des routes, de l'éducation et du patrimoine immobilier.

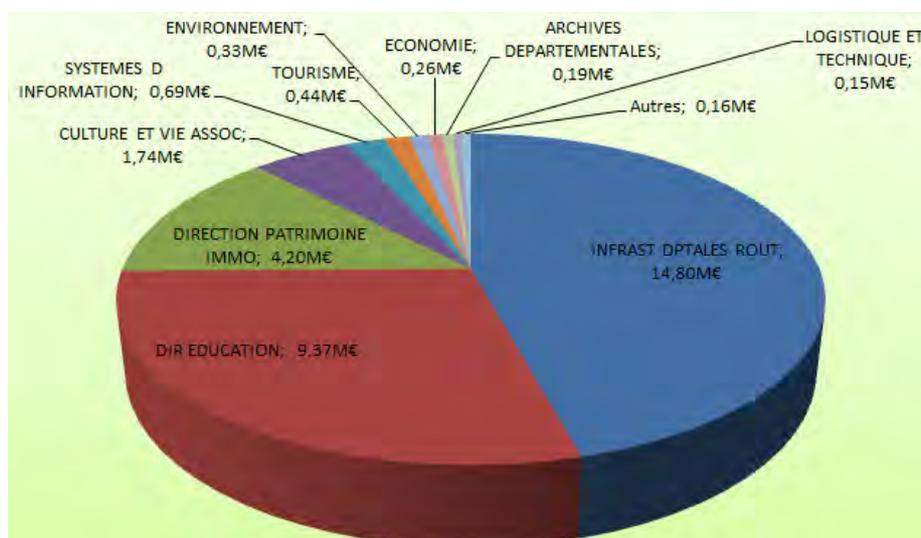
L'effort s'est particulièrement matérialisé en 2016 dans les domaines de l'éducation (collèges notamment) et du patrimoine immobilier.

Sur la période analysée, l'année 2016 est marquée par un niveau important de dépenses directes par rapport aux années précédentes.

On peut noter 3 ruptures importantes par rapport aux dernières années :

- Le niveau important des dépenses liées à l'**éducation** s'explique par la restructuration du collège de Sancerre (2,8M€) et également de demi-pensions (2,4M€ et notamment le collège Littré pour 2,15M€)
- La hausse des dépenses concernant le **patrimoine immobilier** s'explique par l'acquisition de la pyramide centre pour 2,3M€ et aussi dans une moindre mesure les travaux à l'hôtel du département (0,4M€)
- Enfin les dépenses consacrées à Noirlac, dans le domaine de la **culture et de la vie associative**, évoluent de 0,8M€ entre 2015 et 2016. Ces dépenses correspondent aux aménagements au sein de l'enceinte de l'abbaye.

A l'inverse les dépenses directes des **routes** diminuent de 1,5M€ entre 2015 et 2016. 2016 est en fait une année charnière entre 2015 qui a vu la fin des travaux de la rocade nord est et 2017 qui va voir le début des travaux significatifs. Sur 2016 les dépenses ont été consacrées au début des travaux du carrefour giratoire à l'extrémité ouest du projet (au niveau de la RD 2076 sur Saint-Doulchard).

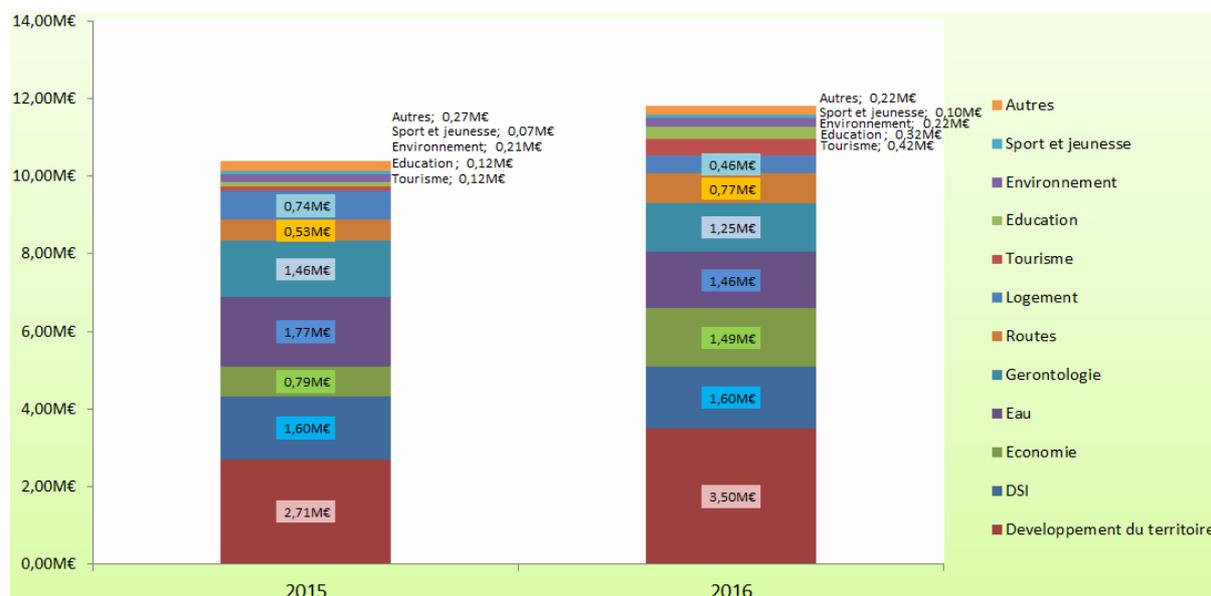


Enfin sur ces dépenses le Cher se situe à 104€/habitant. Dans les panels proposés le Cher se situe de manière avantageuse.



2) Les subventions d'équipement versées

Rappel 2015	2016	2015/2016
10,40M€	11,82M€	13,64%



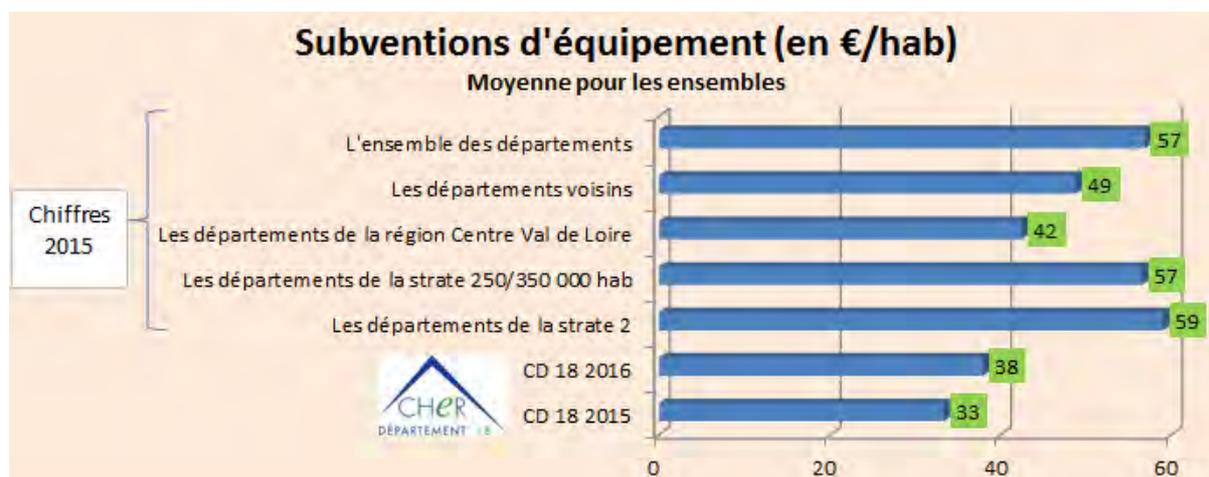
Les subventions versées sont en évolution de 13,64% pour accompagner notamment les projets du bloc communal.

Ces subventions d'investissement budgétaires sont complétées par des versements, uniquement au bloc communal, dans le cadre de fonds hors budget, à savoir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds de péréquation des taxes additionnelles au droit de mutation (TADDEM) et le fonds des amendes de police. Ces fonds sont alimentés par des dotations de l'Etat et le Département a en charge la répartition. Au total en rajoutant ces fonds hors budget le montant total est proche de 18M€.



Ces subventions représentent 38€ par habitant en 2016.

Sur l'aide aux communes, en lien avec le plan pluriannuel d'investissement et les capacités financières, il y a une reprise qui va s'accroître dans les années à venir. Le règlement relatif à la politique départementale d'aménagement du territoire a été approuvé lors de l'assemblée départementale du 17 octobre 2016. Cette nouvelle politique a débuté sur l'année 2017..



3) Les autres dépenses

Rappel 2015	2016	2015/2016
1,36M€	0,65M€	-52,58%

Ces dépenses ont un caractère assez marginal par rapport aux deux autres catégories précédemment abordées. Les dépenses relèvent de chapitres spécifiques.

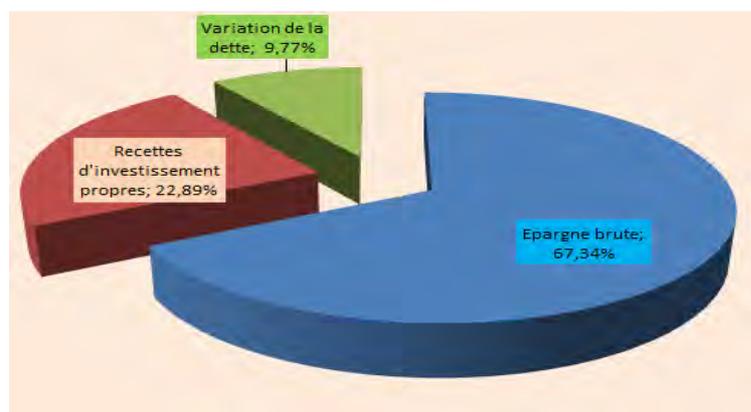
Ainsi sur 2016 ces autres dépenses sont notamment constituées :

- de 0,4M€ sur le développement du territoire concernant la Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP) au Val d'Auron
- de 0,2M€ dans le domaine économique (versement sous forme d'avance remboursable)

Le financement des investissements se matérialise par une limitation de l'endettement

Recettes en M€	Rappel 2015	2016	2015/2016
Investissement (hors dette)	12,59M€	10,62M€	-15,64%

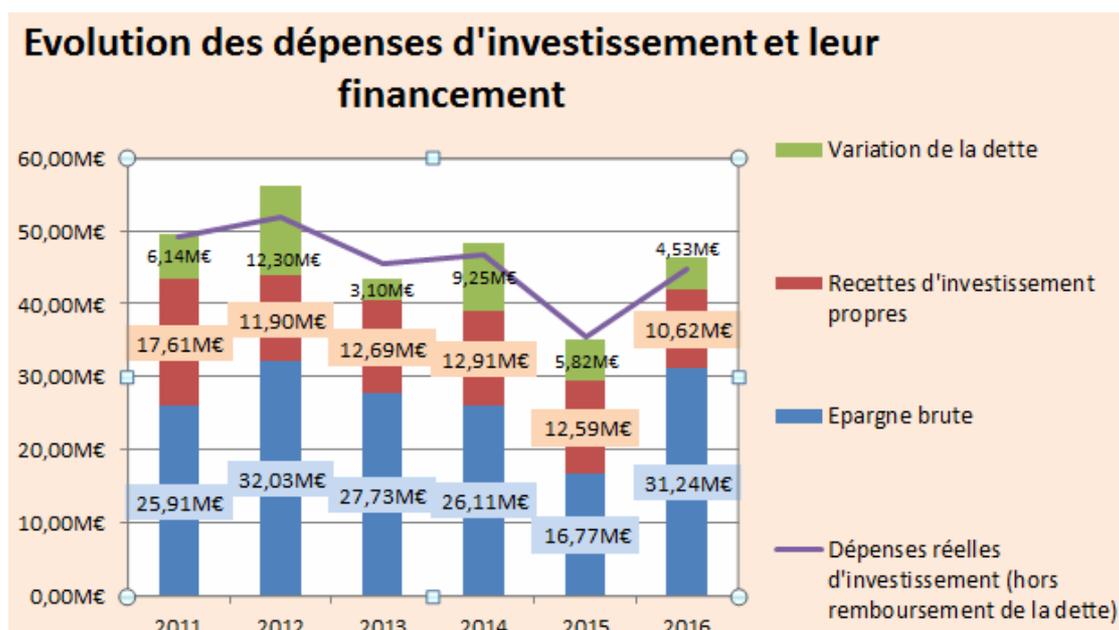
Les recettes d'investissement financent les dépenses d'investissement (44,79M€) plus la progression du fonds de roulement (+1,6M€).



Ces dépenses sont financées pour :

- 67% par l'épargne brute (31,2M€)
- 23% par les recettes d'investissement propres (10,62M€)
- 10% par la variation de la dette (4,5M€, Remboursement de capital – Emprunts mobilisés)

Sur la période 2011/2014 en moyenne le poids de la dette augmente de +7,7M€. Sur 2016 l'augmentation se limite à +4,5M€. Si le département avait fait le choix de maintenir ce niveau d'augmentation de l'endettement les dépenses d'investissement seraient du même niveau que la moyenne 2011/2014 mais ce n'est pas ce choix qui a été fait. Les orientations financières sur la mandature sont en effet notamment de limiter le recours à l'emprunt tout en ayant un projet ambitieux. Il s'agit d'avoir un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les capacités financières de la collectivité.



Concernant les recettes d'investissement propres 2016 elles sont composées de la façon suivante :

	2016
Dotations et assimilés 6,8M€ (7,2M€ en 2015)	FCTVA : 3M€ (-0,6M€ par rapport à 2015 du fait du niveau d'investissement de 2015) DGE : 1,46M€ (+0,17M€ par rapport à 2015) DDEC : 1,5M€ (même montant que 2015) Amendes radar : 0,77M€ (montant équivalent à 2015)
Subventions d'équipement reçues 2,2M€ (3,5M€ en 2015)	Avec notamment : 0,5M€ de l'Agglo pour la rocade nord ouest 0,3M€ de la Région pour la pôle sanitaire et social 0,35M€ de l'Etat pour le plan numérique dans les collèges 0,18M€ de la Région pour la MSP du Val d'auron 0,12M€ de la Région pour la réfection des toitures de Noirlac
Autres 1,6M€ (1,9M€ en 2015)	Avec notamment : 1M€ de remboursements d'avances remboursables (0,6M€ sur le FSE, 0,2M€ sur les dispositifs économiques) 0,5M€ de révisions définitives sur des marchés de travaux 0,1M€ qui concerne des régularisations de subventions

La dette départementale

Au niveau national et selon une étude du cabinet Orféor les collectivités ont pu profiter sur 2016 d'une offre abondante et peu chère. Le taux moyen de couverture des consultations bancaires dépasse les 300% (328% en 2016).

Plusieurs banques ont fait une percée remarquable, en particulier la société Générale qui passe de 10,7 à 15% de l'offre. Enfin l'Agence France Locale, fondée par plus de 180 collectivités actionnaires, continue de monter en puissance avec 554 millions d'euros distribués durant l'année. Ce paysage plus concurrentiel a fini par faire de l'ombre à la banque postale qui régresse de près de 5 points sur l'offre (20%).

Stimulée par la concurrence l'attractivité des prix a aussi été renforcée par des taux bas record, le plancher du taux à 10 ans ayant été atteint, fin 2016, à 0,25%. La moyenne des taux d'emprunt à 15 ans était de 1,9% début 2016 pour finir à 1,1%. Alors que l'emprunt sur 20 ans avait quasiment disparu pendant la crise, il est largement majoritaire dans les offres (près des trois quarts des offres dépassent les 20 ans).

1) La dette propre du Département

	Rappel 2015	2016	2015/2016
Encours de la dette au 31/12	248,2M€	252,70M€	4,5M€ soit 1,83%

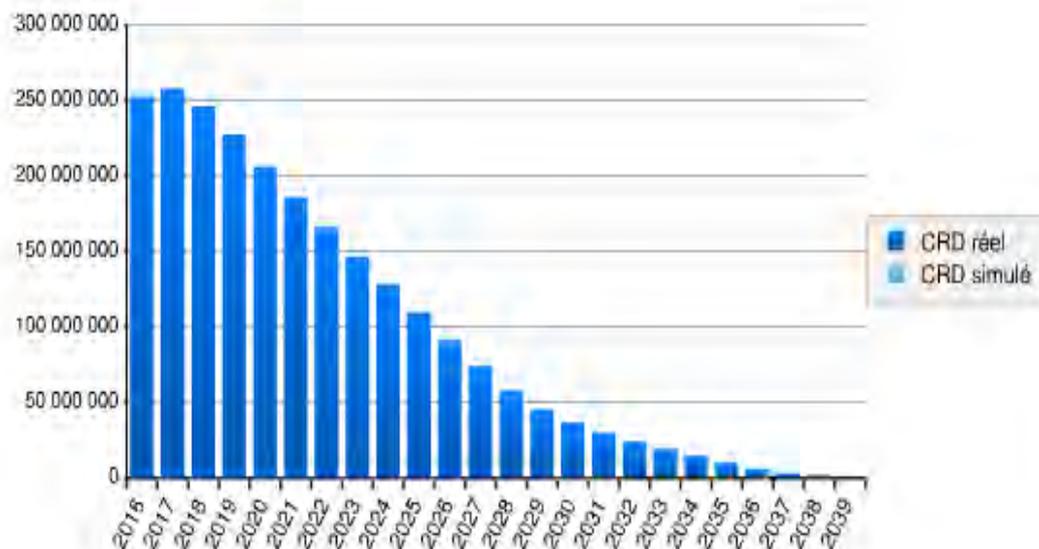
Au 31/12/2016, la dette propre du Département est profilée avec :

- un capital restant dû qui s'élève à 252.70M€ soit 1,83% de plus qu'en 2015
- une extinction prévisionnelle de la dette évaluée à 13 ans et 3 mois
- un taux moyen de 2,32% sur les 64 lignes d'emprunts mobilisées.

Capital restant dû au 31/12/2016 (CRD)	Taux moyen de la dette	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes d'emprunts
252 702 805 €	2,32%	13 ans et 3 mois	6 ans et 11 mois	64

Si le Département n'avait plus recours à l'emprunt, le profil d'extinction de la dette serait de 13 ans et 3 mois avec une évolution comme suit :

Evolution du CRD



Le Département a par ailleurs débuté un travail sur la gestion rigoureuse de la dette. La capacité de désendettement a dès lors chuté de 14,80 ans en 2015 à 8,1 ans en 2016 et l'augmentation du stock de la dette a été contenue pour atteindre 252,70M€ d'encours sur 2016.

L'encours de la dette propre du Département a évolué de manière constante depuis 2011 passant de 217,71M€ au 31/12/2011 à 252,70M€ au 31/12/2016 soit +16% en 5 ans (+34,99M€) avec une évolution globale de l'encours comme suit :

Evolution 2011-2016	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de dette (M€)	217,71	230,00	233,11	242,35	248,17	252,70
Evolution en M€		12,3	3,1	9,2	5,8	4,5
% évolution		5,65%	1,35%	3,96%	2,40%	1,83%

Force est de constater deux pics de hausse au niveau de l'encours de dette propre du Département entre 2011 et 2012 (+12,3M€ soit +5,65%) et entre 2013 et 2014 (+9M€ soit +4%) et une hausse sensiblement atténuée depuis 2016 pour partie due à certains prêts arrivés à échéance et à des renégociations d'emprunts sur 2016.

Encours de dette au 31 décembre



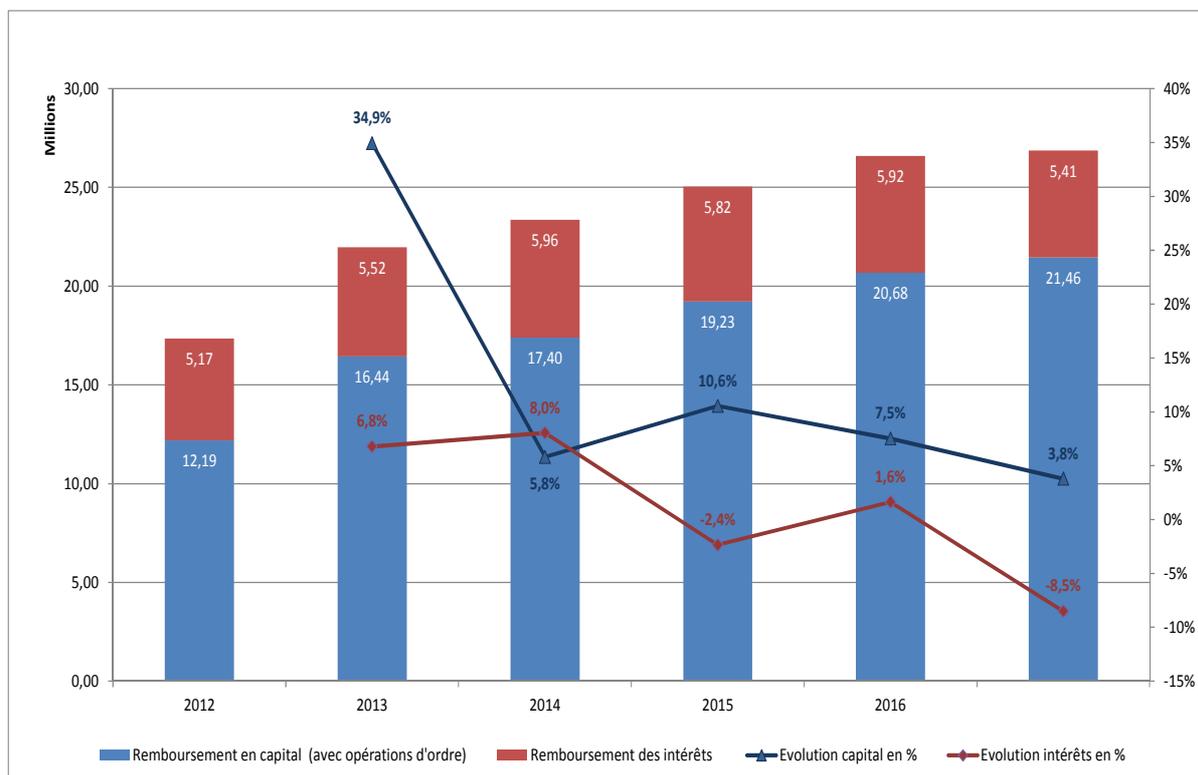
Sur la même période 2011-2016, l'évolution liée aux remboursements des annuités d'emprunts a été forte, de l'ordre de 9,52M€ soit 55%, avec une structuration des remboursements en capital et en intérêts comme suit :

ANNEES	2011	2012	2013	2014	2015	2016
remboursement des annuités (M€)	17,36	21,95	23,36	25,05	26,59	26,87
Evolution en %		26,5%	6,4%	7,3%	6,1%	1%
dont						
remboursement en capital (M€)	12,19	16,44	17,40	19,23	20,68	21,46
évolution en M€		4,25	0,96	1,83	1,45	0,78
évolution en %		35%	6%	11%	8%	4%
remboursement en intérêts (M€)	5,17	5,51	5,96	5,82	5,92	5,41
évolution en M€		0,34	0,45	-0,14	0,1	-0,51
évolution en %		7%	8%	-2%	2%	-9%

Sur la période 2011-2016, une hausse forte de remboursement en annuités d'emprunt est observée en 2012 de 26,5%, principalement due à une évolution significative de remboursement en capital de 35%.

Entre 2013 et 2015, une évolution annuelle moyenne régulière de 6% des annuités d'emprunts est observée avec des remboursements en capital proportionnellement évoluant plus fortement que les intérêts.

A compter de 2016, l'évolution du rythme des annuités d'emprunts se ralentit nettement, la hausse se limitant à 1% par rapport à 2015, due en grande partie à une baisse de 9% des remboursements en intérêts et à une hausse modérée de 4% des remboursements en capital.

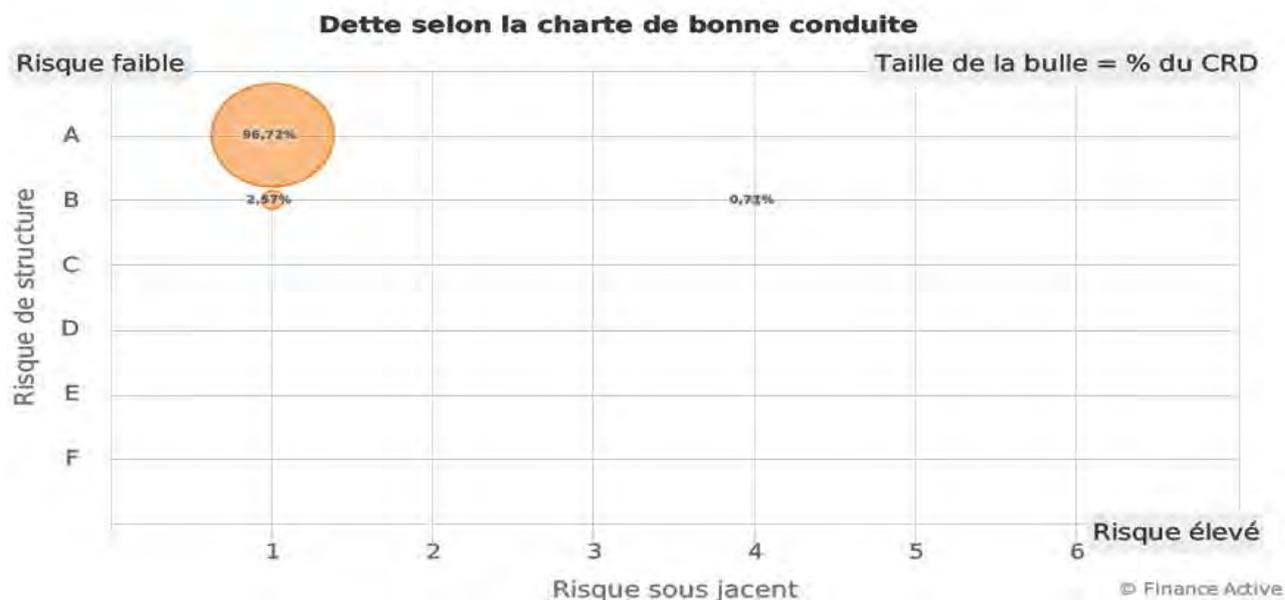


Structuration et profil de la dette du Département au 31/12/2016 :

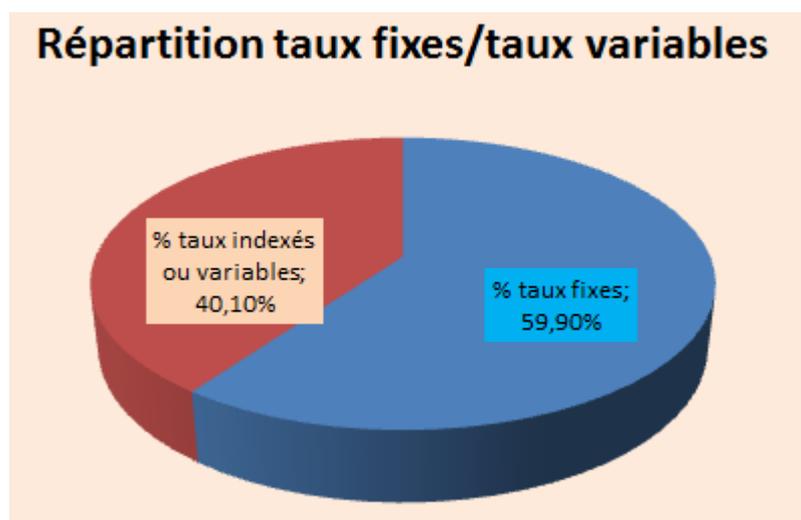
- Structuration par nature et type de risque :

La principale caractéristique du Département est d'avoir opté pour une dette saine, en grande partie sécurisée avec :

- . 97% des emprunts classifiés en « risque faible » (codifiés en A) selon la charte de bonne conduite.
- . aucun emprunt considéré comme « toxique »
- . deux emprunts hors zone euros (0,72%) figurant en décalage de la charte de bonne conduite mais ne comportant selon les analyses financières pas de risque avéré ni structuration toxique



La priorité du Département en matière de gestion de la dette a été d'opter pour une sécurisation maximale des emprunts en privilégiant les taux fixes à hauteur de 60%.



Toutefois, cette politique de sécurisation pratiquée depuis quelques années sur la gestion de la dette départementale induit in fine un taux moyen de couverture sur l'ensemble des risque (2,32%) plus élevé que ceux pratiqués dans la conjoncture actuelle.

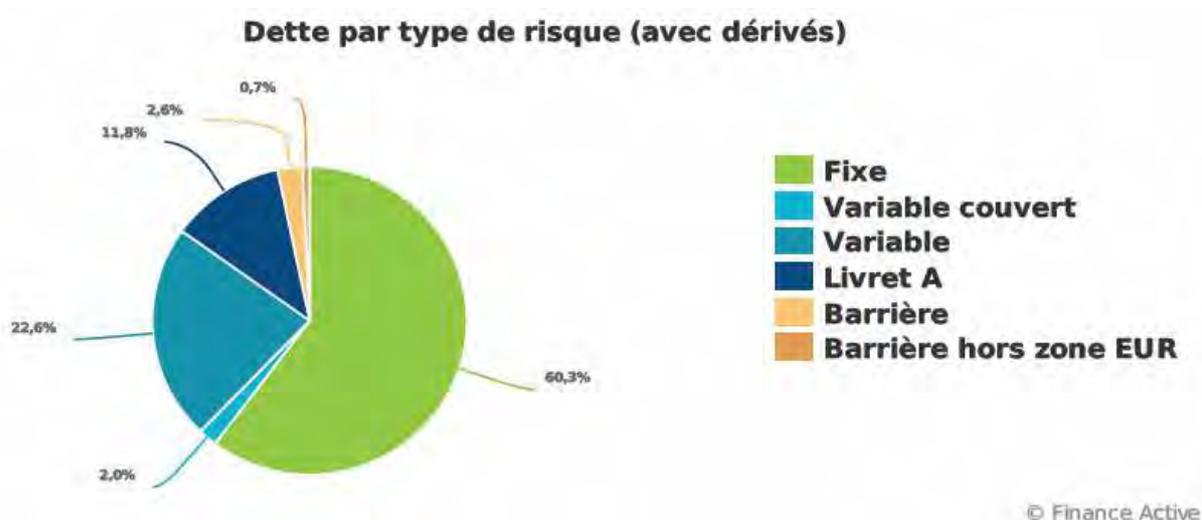
Ceci est du notamment au niveau des taux fixes moyens (3,08%) qui ont été négociés pour la majeure partie il y a quelques années.

Ainsi, la dette propre du Département, concernant les 252,70M€ d'encours au 31/12/2016, est structurée de la manière suivante:

Dette par type de risque (avec dérivés)

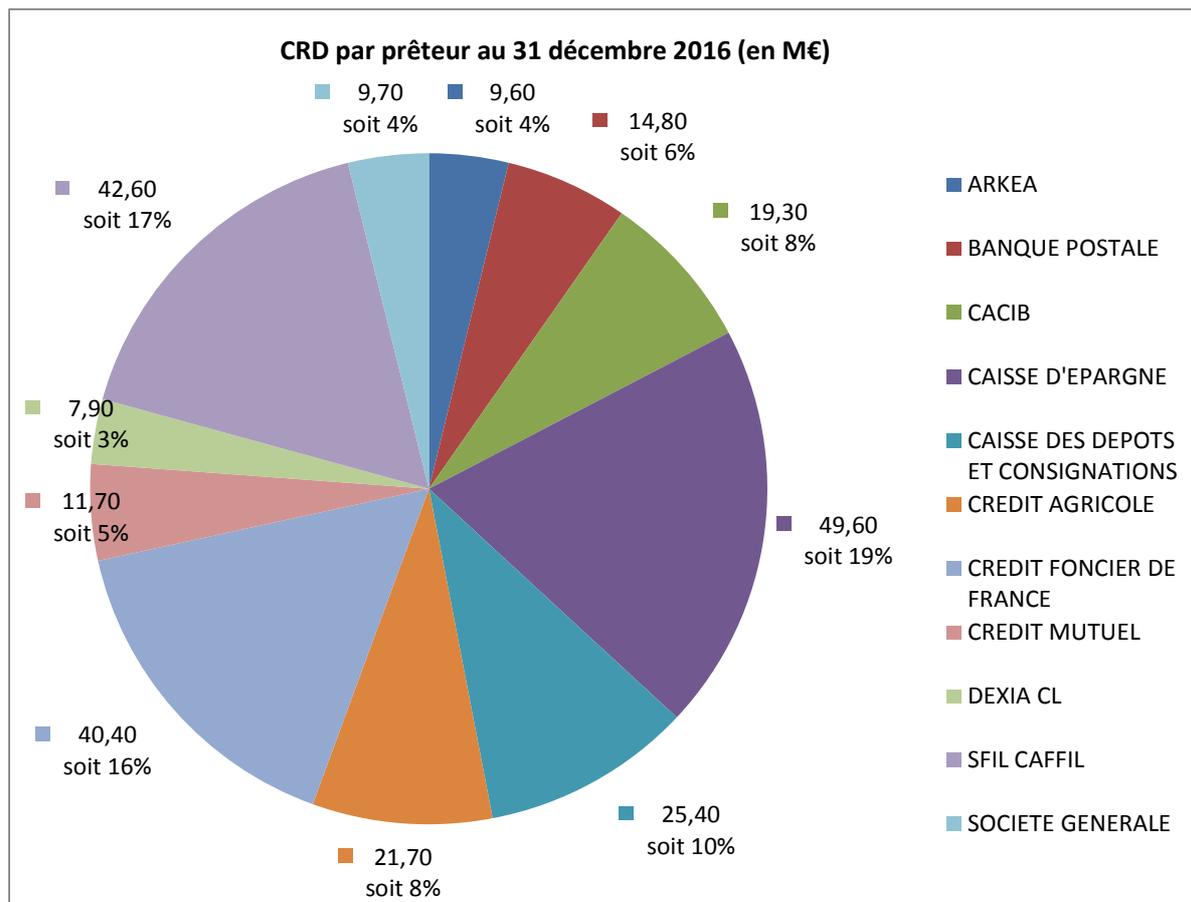
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	152 334 971 €	60,28%	3,08%
Variable couvert	4 963 596 €	1,96%	1,16%
Variable	57 181 250 €	22,63%	0,49%
Livret A	29 933 096 €	11,85%	2,03%
Barrière	6 500 000 €	2,57%	2,41%
Barrière hors zone EUR	1 789 891 €	0,71%	4,82%
Ensemble des risques	252 702 805 €	100,00%	2,32%

Etat généré au 31/12/2016



- Structuration de l'état de la dette par prêteur :

Dette par prêteur	Montant emprunté (en M€)	CRD par prêteur au 31-12-2016 (en M€)	% du CRD	Remboursement annués 2016 (en M€)	Disponible (Revolving) (en M€)
ARKEA	10,00	9,60	3,8%	0,05	
BANQUE POSTALE	23,00	14,80	5,9%	0,93	
CACIB	29,10	19,30	7,6%	2,20	
CAISSE D'EPARGNE	66,00	49,60	19,6%	3,95	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36,90	25,40	10,1%	1,99	
CREDIT AGRICOLE	55,30	21,70	8,6%	4,37	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	59,50	40,40	16,0%	4,50	
CREDIT MUTUEL	15,00	11,70	4,6%	1,15	
DEXIA CL	30,00	7,90	3,1%	2,38	
SFIL CAFFIL	60,10	42,60	16,9%	3,10	
SOCIETE GENERALE	19,80	9,70	3,8%	2,68	4,20
Ensemble des prêteurs	404,70	252,70	100,0%	27,30	4,20



Niveau de mobilisation des emprunts par la Collectivité :

La Collectivité veille à ce que la souscription et la mobilisation d'emprunts soient effectuées en fonction des opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissements et de l'état d'avancement des projets structurants, des investissements patrimoniaux et des interventions territoriales.

- **Des emprunts ont été mobilisés à hauteur de 26 M€ en 2016 comme suit :**

Emprunts souscrits en 2016	N° emprunt	Montant	Durée	Taux		Commissions
				Fixe	Variable	
Caisse Epargne	2016-03	10 000 000,00 €	20 ans	1,49%		5 000,00 €
Crédit Agricole	2016-04	3 000 000,00 €	20 ans	1,54%		3 000,00 €
Banque Postale sur BP	2016-01	6 116 050,37 €	20 ans	1,59%		13 000,00 €
Banque Postale sur LDA	2016-01 LDA	83 949,63 €	20 ans	1,59%		
Caisse des dépôts	2014-04-03	800 000,00 €	25 ans		Livret A +1 %	480,00 €
Caisse des dépôts	2014-03-02	2 000 000,00 €	25 ans		Livret A +1 %	1 200,00 €
Arkéa	2015-03	4 000 000,00 €	20 ans		Euribor 3 mois + 0,90	- €

- emprunts souscrits et mobilisés en 2016 à hauteur de 19,2M€ :
 - Caisse Epargne : 10M€
 - Crédit Agricole : 3M€
 - La Banque Postale : 6.2M€ mobilisés sur les 13M€ souscrits en 2016

- emprunts souscrits avant 2016 et mobilisés sur 2016 à hauteur de 6,8M€ :
 - Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) : 2.8M€ (souscrits en 2014)
 - Arkéa : 4M€ (souscrits en 2015)
- **Des emprunts ont été souscrits mais non encore mobilisés sur 2016:**
 - emprunts souscrits en 2016 mais mobilisables en 2017 à hauteur de 7.82M€ :
 - CDC : 1,02M€ (prêts à taux 0% pour des travaux énergétiques)
 - LBP : 6.8M€ restant à mobiliser sur les 13M€ souscrits 2016
 - emprunts souscrits avant 2016 et restant à mobiliser en 2017 pour 2,8M€ :
 - CDC : 2 souscriptions en 2014 à hauteur de 2M€ et 0.8M€

Le Département du Cher a procédé à des renégociations auprès d'organismes de crédits dans l'optique de réduire la dette propre. Des réaménagements de prêts ou des remboursements de prêts anticipés ont donc été effectués comme suit :

- **Remboursements anticipés** suite à des renégociations opérées en 2016 :

Liste renégociation / refinancement	N° emprunt	CRD au 31/12/2016	Durée résiduelle	Taux fixe avant renégociation	Taux fixe après renégociation	Coût de sortie	2016 - Capital - Intérêts - ICNE
Renégociations 2016 (état B1-7 CA)	néant						
Remboursement anticipé avec refinancement (état B1-6 CA)	2003-03	421 631,45 €	1,91 ans	4,16%	0,83%	349,95 €	210 815,72 €
							3 901,13 € Intérêts renégociés
							6 410,49 € Intérêt avant renégociation
							311,07 € ICNE

- **Réaménagements de prêts** effectués en 2016 auprès de 2 organismes de crédits afin de réduire la dette :

Il a été procédé à six réaménagements de prêts en 2016 auprès de deux banques.

- Caisse des Dépôts et Consignation :
Trois prêts souscrits en 2011 pour 6,9M€ ont été réaménagés avec une réduction des taux d'intérêts passant de LEP+1.35% à LEP+0.80%

- Crédit Agricole :
Trois prêts ont été réaménagés avec in fine une baisse significative des taux d'intérêts

- . Prêt de 1.23M€ souscrit en 2002 (taux d'intérêt baissé de 4.57% à 0.82%)
- . Prêt de 0.6M€ souscrit en 2003 (taux d'intérêt baissé de 4.16% à 0.83%)
- . Prêt de 2.25M€ souscrit en 2012 (taux d'intérêt Euribor de 3.15% à 0.99%)

2) La dette garantie du Département

Synthèse de la dette garantie au 31/12/2016

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
174 697 275 €	1,64 %	23 ans	13 ans et 1 mois	753

Au 31/12/2016, la dette garantie du Département est profilée avec :

- un capital restant dû qui s'élève à 174,7M€
- une extinction prévisionnelle de la dette évaluée à 23 ans
- un taux moyen de 1.64% sur les 753 lignes d'emprunts garantis

Dette par type de risque au 31/12/2016

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	26 925 292,01 €	15.41 %	1.81 %
Variable	1 316 625,63 €	0.75 %	0.23 %
Livret A	146 455 357,03 €	83.83 %	1.62 %
Ensemble des risques	174 697 274,68 €	100 %	1.64 %

Les principales caractéristiques de la structuration de la dette garantie se résument à :

. Un encours de dette garantie peu risqué et quasi exclusivement tourné vers le secteur du logement social qui n'entre pas dans le champ des ratios prudentiels dit loi Galland

> Le risque garanti est en effet majoritairement assis à 84% sur du Livret A (taux administré)

. Très peu d'enjeux majeurs sur ces garanties d'emprunts d'où une absence de provisionnement de la collectivité

. Une quotité garantie de prêts sur laquelle il est important de maîtriser l'augmentation du stock, et de faire respecter des critères stricts dès lors que les ratios de solvabilité peuvent être appliqués.

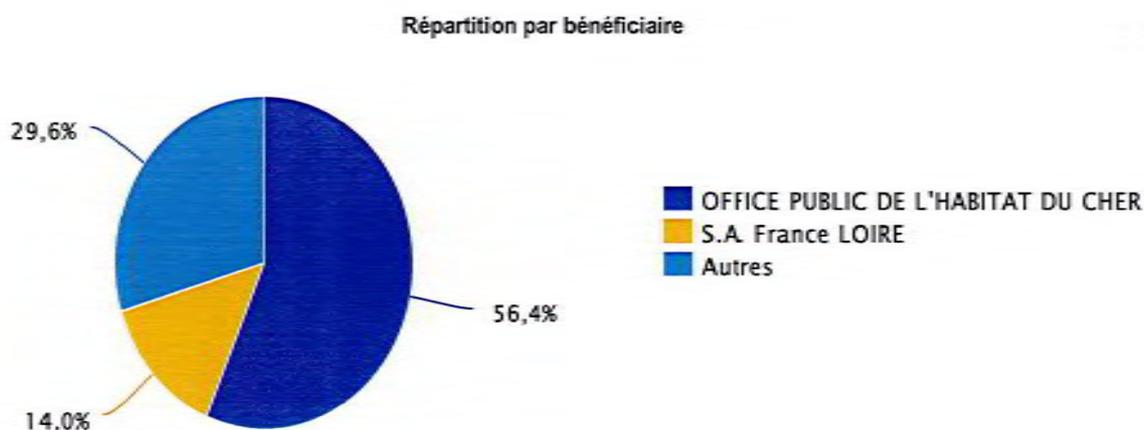
Par ailleurs, le Département veille à ce que le plafond cumulé au niveau des garanties d'emprunts octroyées soit limité à un plafonnement des annuités nettes ne pouvant excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement à savoir 174,95M€ (soit 50% de 349 904 510€)

- au 31/12/2016, le plafonnement du risque des annuités nettes de la dette de l'exercice est de 27 359 282 € soit 8,59 % des recettes de fonctionnement.
- ces règles de ratios cibles ne s'appliquent pas aux opérations liées aux logements sociaux qui représentent au 31/12/2016 une part significative de 71,03 % du montant total des garanties d'emprunts octroyées :
 - l'OPH représentait 56,4 %
 - la SA France Loire 14% des bénéficiaires
- ces règles s'appliquent notamment aux garanties d'emprunts octroyées pour les opérations des champs médico-sociaux, associatifs, sanitaires, privés et d'autres plus spécifiques comme les SEM

Un champ restreint des garanties d'emprunt est donc retenu au niveau des ratios cibles à respecter avec de nombreuses dérogations et exclusions appliquées.

La répartition des garanties d'emprunts octroyées au 31/12/2016 traduit le constat précédemment acté tant en volume de garanties octroyées qu'en Capital Restant Du (CRD) par bénéficiaire :

- répartition du **volume des garanties d'emprunts** par bénéficiaire :



➤ répartition du **CRD des garanties d'emprunts** par bénéficiaire :

Catégories de bénéficiaires	Montant initial (M€)	Capital restant dû (M€)	% CRD	Nombre d'emprunts
OPH	145,53	99,33	56,86%	464
SA HLM	55,12	24,78	14,18%	324
Association	28,74	24,56	14,06%	22
SEM	3,17	1,23	0,70%	2
Entreprise	0,25	0,17	0,10%	1
CH	5,50	5,36	3,07%	1
Maison de retraite	21,51	19,27	11,03%	9
TOTAL	259,82	174,70	100,00%	823

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de ce compte administratif est jointe en annexe du présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le président,

Michel AUTISSIER